Nations Unies S/PV.6470



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6470e séance

Mercredi 19 janvier 2011, à 10 h 30
New York

Président :	M. Barbalić	(Bosnie-Herzégovine)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Wittig
	Brésil	Mme Viotti
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Gabon	M. Moungara Moussotsi
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Liban	M. Salam
	Nigéria	Mme Ogwu
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

11-21052 (F)





La séance est ouverte à 10 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Algérie, de l'Arabie saoudite, de l'Australie, du Bangladesh, du Chili, de Cuba, de l'Égypte, de l'Indonésie, du Japon, de la Jordanie, de la Malaisie, du Maroc, de la Norvège, de l'Ouganda, du Pakistan, des Philippines, de la République arabe syrienne, de la République bolivarienne du Venezuela, de la République islamique d'Iran, du Soudan, du Tadjikistan, de la Tunisie et de la Turquie à participer au débat.

Sur l'invitation du Président, les représentants des pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : En raison d'un conflit du travail en cours chez les fonctionnaires du service diplomatique israélien, la Mission permanente d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies ne pourra malheureusement pas participer à la séance du Conseil de sécurité d'aujourd'hui.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 17 janvier 2011, qui sera publiée sous la cote S/2011/23 et qui se lit comme suit :

« J'ai l'honneur de demander au Conseil de sécurité d'inviter, conformément à la pratique établie, l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la séance que le Conseil tiendra le mercredi 19 janvier 2011, au titre de la question intitulée "la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne" ».

Je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Palestine à participer au débat conformément au Règlement intérieur provisoire et à la pratique établie.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Abdou Diallo, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Pedro Serrano, Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Pascoe.

M. Pascoe (*parle en anglais*) : En ce début d'année, qui, nous l'espérons, sera marquée par des progrès dans le processus de paix au Moyen-Orient, plusieurs défis immédiats se posent. Les négociations israélo-palestiniennes se trouvent toujours dans l'impasse, tandis que les événements survenus récemment dans le territoire palestinien occupé et au Liban ont exacerbé les tensions au cours de la période considérée.

Sur le volet israélo-palestinien, nous saluons et appuyons les efforts déployés par les États-Unis en vue de mener des pourparlers parallèles avec les parties sur les questions de fond. L'Envoyé des États-Unis, M. Mitchell, s'est rendu dans la région à la fin du mois de décembre et les négociateurs israéliens et palestiniens ont tenu séparément des consultations avec les États-Unis à Washington, au début du mois. Je voudrais réitérer l'appel du Secrétaire général aux parties pour qu'elles s'engagent dans des négociations sérieuses sur les questions relatives au statut définitif, et saluer l'intention des États-Unis d'être un élément agissant, en avançant des idées et des propositions le cas échéant. Nous nous félicitons également des efforts diplomatiques déployés par un certain nombre d'autres dirigeants internationaux qui ont récemment effectué des visites dans la région.

Cependant, les délais approuvés par le Quatuor pour parvenir à un accord-cadre israélo-palestinien sur le statut permanent et pour mener à bonne fin le programme biennal d'édification de l'État élaboré par l'Autorité palestinienne arriveront à échéance dans huit à neuf mois. Dans ce contexte, la viabilité du processus politique et la crédibilité du Quatuor sont elles aussi en

jeu cette année. Nous sommes gravement préoccupés par l'absence prolongée de progrès dans la quête d'une solution négociée. L'instauration de la paix et la création d'un État palestinien ne peuvent plus attendre.

Les membres du Quatuor se réuniront à Munich le 5 février. Par ailleurs, le Secrétaire général a récemment fait part au Secrétaire général de la Ligue des États arabes, M. Amre Moussa, de sa volonté de veiller à ce qu'il y ait une coordination étroite, et des efforts sont en cours pour organiser une réunion entre le Quatuor et le Comité de suivi de la Ligue arabe. Nous prenons bonne note de la position de la Ligue arabe appuyant la position du Président Abbas sur les colonies de peuplement et de sa demande que les États-Unis et le Quatuor fixent des paramètres pour faciliter une issue négociée sur la base des lignes de 1967.

Au cours de la période considérée, de nouveaux pays d'Amérique latine ont reconnu un État de Palestine sur la base des lignes de 1967. Hier, lors de sa visite dans le territoire palestinien occupé, le Président Medvedev a réaffirmé l'appui de longue date de la Fédération de Russie au droit inaliénable du peuple palestinien de disposer d'un État indépendant ayant Jérusalem-Est pour capitale.

La poursuite de l'expansion des colonies de peuplement en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, continue de miner la confiance et compromet les discussions sur le statut définitif. L'intensification très nette des activités de construction de colonies de peuplement israéliennes observée après l'expiration du moratoire le 26 septembre 2010 s'est poursuivie, avec la construction d'au moins 2 000 nouveaux logements entamée en Cisjordanie depuis cette date.

Le Secrétaire général a, dans une déclaration publiée le 9 janvier, déploré la démolition de l'hôtel Shepherd, situé au cœur d'un quartier palestinien de Jérusalem-Est. Le Secrétaire général a profondément regretté le fait qu'Israël ne tienne pas compte de la préoccupation croissante de la communauté internationale face à l'expansion des colonies de peuplement israéliennes illégales. Nous sommes également préoccupés par les projets relatifs à l'expansion de la colonie de Gilo, située à Jérusalem-Est, près de Bethléem, qui sont en train d'être mis au point. Je renouvelle l'appel lancé par le Secrétaire général à Israël pour qu'il gèle toutes les activités de peuplement, conformément au droit international et à la Feuille de route.

Malgré des difficultés croissantes sur le terrain, l'Autorité palestinienne continue d'avancer dans la mise en œuvre de son programme d'édification de l'État. Nous informons les donateurs qu'un déficit d'environ 100 millions de dollars a été constaté dans le financement extérieur des dépenses de fonctionnement de l'Autorité palestinienne pour l'année dernière. L'Autorité palestinienne cherche le moyen de réduire sa dépendance à ce financement, mais il n'en reste pas moins crucial que les donateurs continuent à fournir en temps voulu une aide prévisible et suffisante.

L'Autorité palestinienne a poursuivi ses efforts pour renforcer la sécurité dans la zone A. Nous nous félicitons également de la récente décision de ne plus traduire les civils devant les tribunaux militaires de l'Autorité palestinienne. Nous estimons qu'Israël peut et doit faire davantage pour permettre aux efforts déployés par les Palestiniens d'aboutir à l'amélioration des conditions économiques et de sécurité, en allégeant les restrictions sur les déplacements et l'accès et en facilitant les activités de l'Autorité dans la zone C.

Nous notons que les forces de sécurité israéliennes ont mené 486 opérations de perquisition en Cisjordanie. Sans méconnaître les préoccupations de sécurité avancées par Israël pour justifier ces opérations, nous estimons que celles-ci affaiblissent sérieusement l'Autorité palestinienne alors que l'objectif stratégique devrait être l'inverse. Quatre-vingt-sept Palestiniens ont été blessés et 251 autres arrêtés dans le cadre des opérations des Forces de défense israéliennes. Plus préoccupant toutefois est le fait que quatre Palestiniens ont trouvé la mort au cours d'incidents distincts, ce qui montre qu'Israël doit procéder à des enquêtes plus transparentes et prendre des mesures pour que les responsabilités soient établies. Les autorités israéliennes doivent veiller davantage à assurer la protection de la population civile sous occupation et éviter tout recours excessif à la force.

Parmi les incidents les plus graves, on relève la mort d'un homme non armé, le 2 janvier, tué à un point de contrôle, et celle d'un vieillard de 65 ans, tué dans son lit au cours d'une incursion à Hébron, le 7 janvier, pour arrêter des militants présumés du Hamas qui avaient été relâchés la veille par les forces de sécurité palestiniennes faute de preuves. En outre, une Palestinienne est morte le 31 décembre après avoir inhalé du gaz lacrymogène utilisé par les Forces de défense israéliennes pour disperser des manifestants qui protestaient contre la construction du mur. Un

Palestinien a également été abattu à un point de contrôle le 8 janvier. Les soldats israéliens ont affirmé qu'ils avaient découvert deux bombes artisanales et un couteau sur son cadavre. Au cours de la période considérée, quelque 43 autres Palestiniens ont été arrêtés alors qu'ils manifestaient contre la construction du mur, tandis qu'un militant israélien opposé à la construction du mur a été condamné à 16 mois de prison. En outre, 13 Palestiniens ont été blessés par des colons israéliens. Enfin, 4 colons et 7 membres des forces israéliennes ont été blessés par des Palestiniens pendant la période considérée.

Le 12 janvier, un Palestinien qui organisait des manifestations contre les colonies israéliennes à Silwan a été expulsé et déporté en Cisjordanie pour une période de quatre mois. La question des trois élus palestiniens de Jérusalem-Est affiliés au Hamas qui ont trouvé refuge dans un complexe du Comité international de la Croix-Rouge depuis juillet dernier n'est pas encore réglée. Par ailleurs, un autre élu transféré précédemment à Ramallah n'a pas été autorisé à regagner la Ville sainte. Nous demeurons préoccupés par la situation des droits de l'homme des Palestiniens qui habitent à Jérusalem-Est et nous restons opposés à toute mesure de transfert forcé. Le 4 janvier, les autorités israéliennes ont annoncé l'arrestation de deux Palestiniens de Jérusalem-Est soupçonnés de faire partie d'un complot pour lancer un missile sur le stade de football de Jérusalem.

Au cours de la période considérée, 30 bâtiments appartenant à des Palestiniens ont été démolis à Jérusalem-Est et 41 autres dans la zone C en Cisjordanie, ce qui a entraîné le déplacement de 148 Palestiniens. Cette situation est préoccupante et soulève de graves problèmes sur le plan humanitaire, en plus d'aggraver les tensions. Je suis également préoccupé par les difficultés auxquelles se heurtent les communautés palestiniennes pauvres de la zone C, qui n'ont pas suffisamment accès aux services de base du fait des problèmes pour obtenir des Forces de défense israéliennes l'autorisation de construire des infrastructures dans leurs localités. Le Coordonnateur des opérations humanitaires a avalisé un plan d'intervention humanitaire visant à répondre d'urgence à une première série de besoins en matière d'éducation, d'eau et de logement dans la zone C. Jusqu'à présent, la mise en œuvre de ce plan n'a reçu qu'un appui limité de la part des autorités israéliennes.

Nous restons préoccupés par la situation à Gaza, notamment par le récent regain de tension. Les militants palestiniens ont tiré 31 roquettes et 47 obus de mortier sur Israël – ce qui représente à peu près une multiplication par quatre par rapport à la précédente période considérée – alors qu'Israël a mené 11 incursions et 26 frappes aériennes sur Gaza. Le 21 décembre, un enfant israélien a été blessé après qu'une roquette eut atterri près d'une école maternelle et, le 8 janvier, deux travailleurs étrangers vivant en Israël ont été blessés par un mortier. Quatre civils palestiniens, notamment des personnes qui se rendaient apparemment à des fins civiles vers des terrains situés dans la zone tampon israélienne, ont été tués par des tirs israéliens. Onze militants palestiniens ont été également tués. Dix-neuf civils palestiniens et 15 militants palestiniens ont été blessés. Un soldat israélien a été tué et quatre autres ont été blessés le 7 janvier par des tirs fratricides lors d'un affrontement avec des Palestiniens.

Nous condamnons les tirs aveugles de projectiles sur des zones civiles en Israël effectués par des militants palestiniens. Nous soulignons aussi que les parties doivent s'abstenir de toutes actions incompatibles avec le droit international humanitaire visant des civils ou mettant leur vie en danger. Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient a joué un rôle actif au cours de la période à l'examen pour favoriser le retour au calme. Les autorités égyptiennes ont exhorté le Hamas à cesser la violence. Les autorités de facto du Hamas à Gaza ont dernièrement annoncé publiquement qu'elles étaient attachées au maintien du calme et déclaré qu'un accord entre les factions existe à ce sujet. Toutes les parties responsables devraient mettre fin aux actes de violence. Une reprise d'hostilités nourries aurait un effet dévastateur, et doit être évitée.

On ne peut faire état d'aucun progrès dans les efforts visant à favoriser une réconciliation palestinienne. Nous continuons de suivre les tensions internes.

Les Nations Unies s'emploient, comme objectif fondamental, à relancer l'économie de Gaza et à s'efforcer de mettre fin à la politique de bouclage israélienne dans le cadre de la résolution 1860 (2009). Les niveaux d'importations et d'exportations se sont améliorés depuis la période précédant l'ajustement de la politique israélienne en 2010, mais restent encore bien en deçà des niveaux d'avant 2007. Quant aux projets de l'ONU, Israël a approuvé le 6 janvier 26,4 millions de dollars supplémentaires pour les projets du Programmes

des Nations Unies pour le développement et de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), notamment sept écoles supplémentaires de l'UNRWA. Ceci porte le montant total des sommes allouées aux projets de l'ONU approuvés à 136,4 millions de dollars.

Pour l'avenir, l'objectif prioritaire est de parvenir à une extension rapide de la gamme des produits autorisés à être exportés et de l'échelle à laquelle ils seront autorisés à sortir de la bande. L'ONU continuera aussi à proposer de nouveaux programmes de travail au Gouvernement israélien en complément de ceux déjà soumis, notamment des programmes de relance du secteur privé et de remise en état des établissements de santé publique. Ces projets font déjà l'objet d'intenses discussions avec les autorités israéliennes. Nous nous félicitons du fait que l'Autorité palestinienne appuie vigoureusement ces efforts. Nous continuons de coopérer avec les autorités israéliennes s'agissant de la nécessité d'assurer une capacité de passage suffisante.

Je voudrais dire que nous continuons d'être préoccupés par la détention par le Hamas du sergent-chef Gilad Shalit, et nous demandons une fois de plus qu'il soit libéré et qu'un accès humanitaire soit accordé sans plus de retard. Nous continuons de suivre la situation des prisonniers palestiniens, notamment les femmes, les enfants et les personnes détenues sans jugement, et nous soulignons qu'il importe que des progrès soient faits concernant la libération de prisonniers par Israël.

Nous regrettons l'absence de progrès dans les efforts visant à promouvoir la paix entre Israël et la Syrie, malgré les contacts continus pris par des acteurs diplomatiques, notamment des envoyés français et américains. Tandis que la situation dans le Golan syrien occupé reste stable malgré la poursuite des activités d'implantation, le règlement du conflit entre ces deux pays sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité est crucial pour la stabilité régionale, et elle représente un élément essentiel à la concrétisation de la vision inhérente à l'Initiative de paix arabe.

Je voudrais maintenant aborder l'évolution de la situation au Liban, où la crise politique née de la divergence de vues sur le Tribunal spécial pour le Liban continue de s'aggraver. Le 12 janvier, la démission de 10 membres du Gouvernement appartenant à l'opposition, ainsi que celle d'un ministre du bloc du Président Sleiman, ont provoqué la chute du Gouvernement d'union nationale. Le Secrétaire général a appelé les parties à poursuivre le dialogue dans le respect de la Constitution et des lois du Liban, tout en soulignant l'importance de préserver le calme. Le Secrétaire général a aussi réaffirmé son plein appui à l'activité que mène en toute indépendance le Tribunal spécial pour le Liban.

Le 13 janvier, le Président Sleiman a publié une déclaration par laquelle il acceptait la démission des ministres, mais demandait au Gouvernement de continuer d'exercer ses fonctions à titre intérimaire. Le Président a annoncé qu'il allait ouvrir des consultations parlementaires aux fins de désigner un nouveau premier ministre. Les consultations, initialement programmées pour le 17 janvier, ont été reportées au 24 janvier. Je voudrais dire ici qu'il importe que tous les dirigeants libanais continuent de faire face à la situation politique par le dialogue, dans le cadre de la Constitution libanaise et des paramètres qui y sont établis.

Une réunion trilatérale pour discuter de la situation au Liban s'est tenue le 17 janvier à Damas entre le Président syrien Al-Assad, le Premier Ministre turc Erdoğan et l'Émir Cheikh Hamad bin Khalifa Al-Thani du Qatar. Le lendemain, le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Qatar, de concert avec le Ministre des affaires étrangères de la Turquie, a tenu une série de réunions avec les parties concernées à Beyrouth.

Le 17 janvier, le Procureur du Tribunal spécial pour le Liban a annoncé qu'il avait soumis un acte d'accusation et des pièces justificatives au juge de la mise en état, qui devait les examiner le même jour. Le contenu de l'accusation resterait à ce stade confidentiel. À cet égard, le Secrétaire général a noté que la présentation d'une accusation par le Procureur s'est faite conformément au mandat du Tribunal spécial de mettre un terme à l'impunité pour les crimes odieux ayant coûté la vie à l'ancien Premier Ministre libanais Rafiq Hariri et à 22 autres personnes, et des attentats connexes. Le Secrétaire général a demandé de nouveau à toutes les parties de s'abstenir de toute tentative de s'ingérer dans les activités du Tribunal spécial, ou de faire jouer leur influence, en soulignant que l'indépendance du processus judiciaire ne devrait être liée à aucun débat politique et qu'il importait de ne pas anticiper sur son issue.

Dès les premières heures du 18 janvier, des groupes organisés d'hommes sans armes – qui

appartiendraient au Hezbollah – se sont déployés dans diverses parties de Beyrouth pour y rester plusieurs heures. Ils se sont retirés avant 8 heures du matin, sans perturber davantage le cours normal de la vie et des activités dans la ville. L'Armée libanaise a fini par déployer des détachements dans plusieurs parties de Beyrouth, invoquant la nécessité de rassurer les citoyens.

Dans l'ensemble, la situation dans les zones d'opération de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban est restée généralement calme et stable. Des survols presque quotidiens de l'espace aérien libanais par des avions des Forces de défense israéliennes, en violation de la résolution 1701 (2006), se sont poursuivis en nombre élevé.

Il est indispensable de préserver la stabilité du Liban et de mettre fin à l'impunité qui y règne, ne serait-ce que parce que les Libanais eux-mêmes ont droit à ce que ces deux fins soient atteintes. Mais agir de la sorte est aussi essentiel au sort plus large d'une région qui a besoin, plus que toute autre chose, que tous les facteurs permettent de progresser vers une paix globale.

Les efforts visant à amener Israéliens et Palestiniens à engager des négociations sérieuses sur les questions portant sur le statut final figureront en tête de l'ordre du jour du Quatuor lorsqu'il se réunira à Munich. Notre tâche collective reste de n'épargner aucun effort pour appuyer la quête d'une solution négociée qui mettrait fin à l'occupation commencée en 1967 ainsi qu'au conflit, et qui établirait un État palestinien indépendant et viable avec Jérusalem comme capitale des deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Nous continuerons à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour favoriser le dialogue et préserver la stabilité et la sécurité de la région dans son ensemble, en vue de parvenir à une paix régionale globale telle qu'envisagée dans les mandats de Madrid, les résolutions pertinentes du Conseil et l'Initiative arabe de paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Pascoe de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Au nom de la Palestine, je félicite le pays frère de Bosnie-Herzégovine pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité, dont, j'en suis convaincu, Monsieur le Président, vous conduirez avec sagesse les travaux. Nous tenons également à relever ici le savoir-faire avec lequel les États-Unis d'Amérique ont conduit les travaux du Conseil le mois dernier.

Je voudrais également féliciter très sincèrement, au nom de la Palestine, les nouveaux membres du Conseil de sécurité, à savoir l'Afrique du Sud, l'Allemagne, la Colombie, l'Inde et le Portugal, qui sont des pays amis de mon pays. Nous sommes tout à fait certains qu'ils s'attacheront à respecter la Charte des Nations Unies, le droit international et les résolutions du Conseil de sécurité et nous leur souhaitons plein succès dans l'exercice de leurs responsabilités. Je voudrais également faire part de la reconnaissance de la Palestine aux membres du Conseil dont le mandat s'est achevé en décembre 2010, à savoir nos amis l'Autriche, le Japon, le Mexique, l'Ouganda et la Turquie, qui ont rempli avec savoir-faire et dévouement leur mission au service de la paix et de la sécurité, y compris en ce qui concerne les efforts de règlement de la question de Palestine.

Je remercie également le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, pour son exposé et tiens, par son intermédiaire, à rendre hommage au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour le rôle prépondérant qu'il joue sur cette question importante et pour son attachement au respect des positions de principe énoncées dans les résolutions pertinentes de l'ONU.

Avec chaque nouvelle année renaissent d'ordinaire l'espoir et l'optimisme, or, cette année encore, le peuple palestinien est malheureusement plongé dès le début dans de graves problèmes et difficultés, sous une occupation militaire israélienne du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, qui dure maintenant depuis près de 44 ans.

Comment peut-on imaginer que deux ans après l'agression militaire israélienne menée en décembre 2008 et janvier 2009 dans la bande de Gaza, les Palestiniens se voient toujours empêcher de reconstruire et de remettre en ordre leurs collectivités, et donc leur vie. Les forces d'occupation israéliennes n'ont pas eu à rendre compte de leurs crimes et la justice est restée ignorante des victimes. La résolution 1860 (2009) n'a toujours pas été appliquée et le blocus israélien de Gaza se poursuit. Les effets délétères de cette agression militaire et du blocus continuent de détériorer la situation socioéconomique et humanitaire de la population civile palestinienne et de semer le désespoir et la détresse, qui sont lourds de

conséquences actuelles et futures sur la société palestinienne.

Nous continuons d'appeler à la levée immédiate et totale du blocus israélien et à l'ouverture prolongée des points de passage frontaliers vers Gaza pour permettre la circulation des personnes et des biens. C'est indispensable si l'on veut que le processus de reconstruction, qui n'a que trop tardé, démarre véritablement et, que le redressement économique et social puisse avoir lieu une fois que le peuple aura retrouvé ses moyens d'existence et sa dignité et qu'il connaîtra de nouveau l'espoir. Nous déplorons l'escalade de la violence, en particulier les attaques militaires lancées récemment par Israël à Gaza et la nouvelle exécution extrajudiciaire en date d'un Palestinien qui accroissent les tensions et l'instabilité.

Comme chacun le sait, Israël, la Puissance occupante, poursuit ses activités de peuplement illégales dans l'ensemble de la Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, en violation du droit international, des résolutions de l'ONU et de l'obligation qui lui incombe, au titre de la Feuille de route établie par le Quatuor, de geler toutes les activités de peuplement, y compris dans le cadre de la « croissance naturelle ». La construction et l'expansion des colonies israéliennes a pris un tour fiévreux depuis l'échéance du moratoire, prétendument partiel, et ce au mépris flagrant des appels de tous à l'arrêt complet de toutes ces politiques et mesures illégales.

La confiscation de terres appartenant aux Palestiniens, la construction de colonies et de ce qu'il est convenu d'appeler des avant-postes, le transfert de nouveaux colons, la démolition de logements, et les expulsions, la construction du mur, l'imposition de centaines de points de contrôle et d'autres activités de colonisation, tout cela n'a jamais cessé même pour un instant. Entre autres mesures, la construction de milliers de nouveaux logements, qui viennent s'ajouter aux milliers d'autres en chantier, a été approuvée; la construction du tramway de Jérusalem se poursuit; l'hôtel Shepherd, un bâtiment historique, a été démoli; et les colons continuent de commettre des actes de violence incessants contre les civils et les biens palestiniens – un phénomène encouragé par l'appui militaire, financier et matériel du Gouvernement israélien et les mesures d'incitation qu'il emploie, ne serait-ce qu'en n'exigeant pas que les auteurs de ces crimes répondent de leurs actes.

Comme il est indiqué dans les lettres adressées récemment au Président du Conseil de sécurité, la zone occupée de Jérusalem-Est en particulier demeure la cible d'une campagne extrêmement agressive visant à en modifier de manière illégale la composition démographique, le statut ainsi que le caractère et l'identité indubitablement arabes, ainsi qu'à l'isoler du reste du territoire palestinien. Ces activités illégales menées à Jérusalem-Est, qui s'ajoutent aux déclarations provocantes faites par des responsables israéliens, y compris le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères, continuent de susciter un très vif émoi et risquent de déstabiliser davantage la situation et de mettre de l'huile sur le feu des sensibilités religieuses.

L'effet cumulé de cette politique israélienne illégale sur la continuité du territoire palestinien, son intégrité, son unité et sa viabilité est tout à fait destructeur et se répercute également sur le processus de paix. Une nouvelle fois, dans l'histoire torturée de ce processus de paix, nous nous retrouvons au bord de l'impasse et la confiance entre les parties risque encore une fois de s'en ressentir. Israël continue de démontrer au peuple palestinien, par ses paroles et par ses actes, qu'il n'est pas un partenaire de paix crédible et se refuse toujours à respecter les principes sur lesquels repose le processus de paix et dont dépend pourtant la conclusion de tout accord de paix.

Il est communément admis que la campagne de colonisation israélienne est ce qui risque le plus d'anéantir toute chance de parvenir à un règlement pacifique prévoyant deux États sur la base des frontières d'avant 1967. Cette campagne menace donc directement les perspectives de paix et de sécurité dans la région du Moyen-Orient, objectif pourtant inscrit depuis longtemps à l'ordre du jour du Conseil. Plutôt que de progresser vers la fin de l'occupation commencée en 1967, la campagne de colonisation d'Israël a inscrit l'occupation dans la durée et continue d'entraver tous les efforts de paix, au détriment du peuple palestinien, de la région et de la communauté internationale, laquelle continue de subir l'instabilité et les crises provoquées par ce conflit persistant qui est au cœur de l'ensemble du conflit arabo-israélien.

Il a déjà été répété et largement reconnu que nous nous trouvions à la croisée des chemins. Près de 20 ans après le lancement du processus de paix, nous nous dirigeons tout droit vers l'abandon de la solution des deux États, si rien n'est fait pour mettre fin à cette campagne de colonisation illégale et destructrice et

pour contraindre Israël à abandonner définitivement sa politique expansionniste et à respecter ses obligations juridiques et ses engagements internationaux.

Nous intervenons une nouvelle fois au Conseil de sécurité pour le conjurer de s'acquitter de l'obligation qui lui est faite en vertu de la Charte de prendre des mesures contre les violations constantes commises par Israël dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de nous aider à sortir de l'impasse actuelle, dans l'intérêt de la paix. Nous sommes convaincus qu'à l'intensification des activités de peuplement israéliennes, qui fait fi des appels et des injonctions formulés au niveau mondial pour qu'il y soit mis fin, doit répondre une action tout aussi vigoureuse de la communauté internationale. Il faut signifier fermement à Israël que nous tournons une nouvelle page et que le mépris dont il fait preuve pour le droit et la volonté de la communauté internationale ne sera plus toléré s'il met en danger la paix et la sécurité, que nos peuples ont le droit de connaître et pour lesquelles ils continuent de souffrir et de lutter.

En mars 1979 déjà, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 446 (1979) avait eu la clairvoyance d'affirmer clairement que :

> « la politique et les pratiques israéliennes consistant à établir des colonies de peuplement dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés depuis 1967 n'ont aucune validité en droit et font gravement obstacle à l'instauration d'une paix générale, juste et durable au Moyen-Orient » (*résolution 446 (1979), par. 1*).

Et, dans cette même résolution, le Conseil a clairement demandé une fois encore à Israël, en tant que Puissance occupante,

> « de respecter scrupuleusement la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, de rapporter les mesures qui ont déjà été prises et de s'abstenir de toute mesure qui modifierait le statut juridique et le caractère géographique des territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, et influerait sensiblement sur leur composition démographique, et, en particulier, de ne pas transférer des éléments de sa propre population civile dans les territoires arabes occupés » (*ibid., par. 3*).

Cette résolution et les résolutions adoptées ultérieurement par le Conseil reflètent la volonté politique de la communauté internationale à l'époque, conformément au droit international humanitaire. Ces résolutions restent valides aujourd'hui. Elles sont à la base du consensus international rejetant la campagne israélienne d'implantation de colonies illégales, qui est considérée comme un obstacle majeur à l'instauration d'une paix juste et durable sur la base de la solution de deux États. Même à cette époque, il était mondialement reconnu que les colonies étaient non seulement illicites, mais aussi allaient à l'encontre de l'objectif de mettre fin à l'occupation israélienne commencée en juin 1967.

Les positions juridiques, les principes et les préoccupations restent exactement les mêmes aujourd'hui, mais la situation sur le terrain a largement empiré à cause des violations continues d'Israël et de l'absence de mise en œuvre de ses résolutions par le Conseil de sécurité. L'incapacité de la communauté internationale à assumer ses responsabilités juridiques en vertu des résolutions de l'ONU et de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice de 2004, et le non-respect par les Hautes Parties contractantes de l'obligation qui leur incombe, en vertu de l'article 1 de la quatrième Convention de Genève, de respecter et de faire respecter la Convention en toutes circonstances ont permis à Israël de poursuivre ses activités de colonisation en toute impunité pendant des années, notamment sous couvert du processus de paix. Nous avons maintenant 180 colonies, 100 soi-disant avant-postes et plus d'un demi-million de colons israéliens dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, notamment de nombreux représentants du Gouvernement israélien, ce qui a renforcé l'occupation et aggravé encore le problème.

Les colonies ne sont évidemment pas la seule question à régler dans le cadre du statut final du conflit israélo-palestinien, qui comprend d'autres questions fondamentales telles que les réfugiés palestiniens, Jérusalem, les colonies, les frontières, la sécurité, l'eau et les prisonniers palestiniens. Toutes ces questions doivent être dûment réglées pour garantir une paix durable. Toutefois, les colonies représentent un obstacle majeur à la paix à cause de la destruction physique qui compromet la solution de deux États et parce que les colonies sont liées à presque toutes les autres questions relatives au statut final, notamment Jérusalem, les frontières, la sécurité et l'eau : c'est un

fait établi. L'impact significatif des colonies de peuplement sur ces questions est largement préjudiciable et complique leur règlement en pesant à l'avance sur l'issue des négociations, car ces questions sont illégalement déterminées à l'avance par la Puissance occupante qui cherche à imposer un fait accompli.

À l'heure actuelle, il est clair que les colonies sont une menace existentielle à la solution de deux États qui est fondée sur les résolutions pertinentes de l'ONU, les principes de Madrid, y compris le principe de l'échange de territoires contre la paix, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route du Quatuor. Chaque pierre posée pour la construction des colonies aggrave la fragmentation du territoire palestinien, amoindrit la viabilité de l'État palestinien et éloigne davantage la possibilité de mettre en œuvre la solution de deux États, ce qui rend plus visibles et crédibles d'autres issues possibles. Il est donc tout à fait urgent que la communauté internationale s'efforce d'enrayer la détérioration de la situation et de préserver les perspectives de paix.

À cet égard, le consensus de la communauté internationale sur la solution de deux États est aujourd'hui beaucoup plus grand qu'en 1947, car, à l'époque, il n'y avait pas de consensus sur le partage de la Palestine du Mandat. Mais on a trouvé la volonté politique nécessaire pour prendre cette décision, nous lançant ainsi sur une voie marquée par le conflit et la tragédie dont nous n'avons toujours pas réussi à sortir à ce jour.

Le moment est venu pour la communauté internationale d'être ferme dans sa détermination de donner suite au consensus sur la solution de deux États, en s'acquittant ainsi de sa responsabilité envers la question de Palestine. Dans l'immédiat, ceci impose de donner suite au consensus sur le rejet des colonies israéliennes dans le territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est.

Le moment est venu de faire preuve du courage politique nécessaire pour appliquer les résolutions du Conseil afin de parvenir à une solution juste, durable, globale et pacifique du conflit israélo-palestinien et du conflit israélo-arabe dans son ensemble. Nous ne saurions continuer de permettre à un État – Israël, la Puissance occupante – de continuer d'empêcher l'instauration de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient. Nous ne saurions lui permettre de continuer d'opprimer et de coloniser le peuple palestinien, le privant de ses droits inaliénables, notamment de son droit à l'autodétermination et à l'indépendance dans son foyer national, et de défier impunément la communauté internationale.

S'agissant du projet de résolution présenté au Conseil de sécurité par le Liban au nom de ses coauteurs, dont le nombre s'élève pour l'instant à 122 États Membres – nous espérons que beaucoup d'autres se porteront coauteurs –, je tiens à remercier nos frères du Liban et les 122 pays qui se sont portés coauteurs du projet de résolution de leurs efforts et de leur soutien. Le projet de résolution, coparrainé par la majorité des États Membres, représente un effort constructif et collectif pour résoudre ce problème brûlant et définir la marche à suivre de manière positive, conformément au droit international, aux résolutions de l'ONU et à la position internationale sur cette question.

Après des années de silence sur les activités illégales de colonisation par Israël, le Conseil de sécurité, chargé de traiter des questions qui constituent une menace à la paix et à la sécurité internationales, a la stricte obligation de régler ce problème en ce moment décisif. Israël doit être amené à cesser complètement sa campagne d'implantation de colonies dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et à commencer à inverser la tendance, ce qui montrerait qu'Israël a sérieusement l'intention d'alléger l'occupation pour en dernier lieu y mettre fin. Rien ne saurait justifier que l'on permette ou accepte la poursuite des activités de colonisation, alors que nous essayons de négocier la fin de l'occupation. Nous réaffirmons que les colonies et les négociations de paix visant à mettre fin à l'occupation qui a commencé en 1967 sont diamétralement opposées et ne peuvent pas coexister.

L'arrêt des activités de colonisation israélienne est essentiel pour améliorer la situation sur le terrain, renforcer la confiance entre les parties et créer des conditions propices à la reprise de pourparlers de paix directs qui soient justes, crédibles et authentiques et qui puissent aboutir rapidement à un accord. Cet accord doit voir la mise en œuvre de la solution de deux États par l'indépendance de l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est comme capitale, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité, et une solution juste et concertée de la question des réfugiés palestiniens, sur la base de la résolution 194 (III).

Les perspectives de reprise d'un processus de paix crédible s'évanouissent rapidement. Nous ne devons pas permettre que les efforts déployés aux niveaux international et régional, notamment par les États-Unis d'Amérique et les autres membres du Quatuor – l'Union européenne, la Fédération de Russie et l'ONU – ainsi que par la Ligue des États arabes et tous les autres membres concernés de la communauté internationale, mais aussi par la partie palestinienne sous la direction du Président Mahmoud Abbas, l'aient été en vain et continuent d'être ignorés et sapés avec arrogance par la Puissance occupante.

Nous réitérons donc notre appel au Conseil de sécurité pour qu'il assume ses responsabilités et réaffirme son ferme rejet des activités de colonisation illégales d'Israël. Nous savons que cette question fait l'unanimité parmi les membres du Conseil et nous leur demandons instamment de prendre des mesures afin de supprimer cet obstacle majeur à la paix et à la sécurité dans notre région.

Israël doit être contraint de cesser toutes ses activités de colonisation dans le territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est; d'honorer ses obligations légales, notamment au regard de la quatrième Convention de Genève; et de s'engager véritablement sur la voie de la paix. En outre, nous sommes fermement convaincus qu'il est temps que le Conseil réaffirme le rôle qui lui revient dans le cadre des efforts visant à parvenir à un accord de paix juste, durable et global pour régler le conflit israélo-palestinien.

Le peuple palestinien et ses dirigeants restent attachés à la paix. Ils continuent de travailler durement pour reconstruire et développer leurs institutions nationales et pour guérir et consolider leur société alors qu'ils s'efforcent de faire valoir leur droit à l'autodétermination dans un État indépendant. Le plan d'édification de l'État lancé par le Premier Ministre, Salam Fayyad, en août 2009, est suivi avec détermination et approche des étapes finales de mise en œuvre de sa deuxième phase – le programme « Homestretch to Freedom » (dernière ligne droite vers la liberté) – qui doit s'achever d'ici à août 2011, date à laquelle nous pensons que nos efforts nationaux pour l'indépendance convergeront avec les efforts internationaux à cet égard.

Nous sommes reconnaissants du ferme appui international dont a bénéficié cette initiative. Nous sommes également profondément reconnaissants envers les 107 États Membres qui ont maintenant adopté la position de principe qui consiste à offrir de reconnaître l'État de Palestine sur la base des frontières antérieures à 1967 – neuf d'entre eux sont assis à cette table, sans compter la Palestine. Cet effort est bien entendu conforme aux résolutions pertinentes de l'ONU et à l'unanimité internationale sur la solution des deux États pour instaurer la paix.

Nous sommes encouragés par l'appui politique, humanitaire et au développement et par la solidarité dont bénéficie la Palestine aux quatre coins du monde. Ainsi, même si nous sommes profondément déçus et frustrés par l'évolution récente de la situation, nous ne perdons pas espoir et nous continuerons à faire tout notre possible pour réaliser nos droits nationaux légitimes et empêcher la Puissance occupante de déterminer unilatéralement le sort et la destinée de notre peuple. Nous appelons tous les membres de la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, à honorer leur responsabilité de nous aider à mettre fin à ce conflit prolongé et tragique et inaugurer enfin une ère de paix, de sécurité et de coexistence pour les peuples palestinien et israélien et pour la région du Moyen-Orient dans son ensemble.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Observateur permanent de la Palestine de sa déclaration.

Je tiens à rappeler à tous les intervenants qu'ils doivent limiter leurs déclarations à quatre minutes au plus afin de permettre au Conseil de mener à bien ses travaux avec diligence. Les délégations dont la déclaration est plus longue sont invitées à en distribuer le texte écrit et à en lire une version abrégée devant le Conseil.

Mme DiCarlo (États-Unis d'Amérique) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Pascoe de l'exposé qu'il nous a présenté aujourd'hui.

Pour régler le conflit israélo-palestinien, les États-Unis restent attachés à une solution des deux États sur la base d'un accord entre les parties. Nous appelons les deux parties à reprendre les négociations directes en toute bonne foi, car elles demeurent le meilleur moyen à leur disposition pour régler tous les problèmes liés au conflit, donner suite à toutes les réclamations et créer un État de Palestine souverain vivant aux côtés d'un État d'Israël en sécurité, et c'est un élément essentiel d'une paix globale entre Israël et tous ses voisins. Il n'existe pas de meilleur moyen pour

parvenir à un accord : les enjeux sont trop élevés, la douleur trop profonde et les problèmes trop complexes.

La politique des États-Unis en ce qui concerne les colonies n'a pas changé et ne changera pas. Nous estimons que l'élargissement continu des colonies est néfaste non seulement pour les efforts de paix et pour la solution des deux États, mais également pour l'avenir d'Israël. Le sort des colonies actuelles est une question que doivent régler les parties, au même titre que d'autres questions relatives au statut permanent. Toutefois, comme tous les gouvernements des États-Unis depuis des décennies, nous n'acceptons pas la légitimité de la poursuite des activités de colonisation israéliennes.

La politique des États-Unis concernant Jérusalem reste également inchangée. La question du statut de Jérusalem et toutes les autres questions relatives au statut permanent doivent être réglées par le biais de négociations entre les parties. Les États-Unis reconnaissent que la question de Jérusalem est extrêmement importante pour les Israéliens et les Palestiniens, tout comme elle l'est pour les juifs, les musulmans et les chrétiens du monde entier. Nous estimons que si les parties négocient de bonne foi, elles peuvent se mettre d'accord sur une issue qui concrétisera les aspirations des deux parties concernant Jérusalem et qui préservera son statut pour le monde entier.

Nous sommes donc gravement préoccupés de voir commencer la démolition de l'hôtel Shepherd, à Jérusalem-Est, et d'apprendre qu'Israël envisage de planifier la construction de 1 380 nouveaux logements près de Gilo. Ces faits nouveaux inquiétants compromettent les efforts pacifiques visant à réaliser la solution des deux États et contredisent la logique d'un accord raisonnable et nécessaire entre les parties. Nous exhortons depuis longtemps les parties à s'abstenir de prendre des mesures, notamment à Jérusalem, qui pourraient miner la confiance ou préjuger de l'issue des négociations.

En fin de compte, l'absence d'une solution à ce conflit fait du tort à Israël, aux Palestiniens, aux États-Unis et à la communauté internationale. Nous continuerons à insister auprès des parties pour qu'elles règlent toutes les questions fondamentales, notamment celle de Jérusalem, dans le contexte d'un accord de paix.

Comme nous le répétons constamment, les questions relatives au statut permanent ne peuvent être réglées que par le biais de négociations entre les parties, et non en ayant recours au Conseil de sécurité. Nous nous opposons donc systématiquement aux tentatives visant à saisir le Conseil de ces questions et nous continuerons de le faire, car agir de la sorte ne nous rapprocherait pas de notre objectif d'un règlement final négocié; nous estimons au contraire que cela ne ferait que nous compliquer la tâche d'atteindre cet objectif.

Nous sommes troublés par les incidents de violence survenus ces dernières semaines et qui frappent des civils. Nous condamnons la poursuite et l'escalade des tirs de roquette depuis Gaza visant le sud d'Israël. Nous devons travailler ensemble pour empêcher le Hamas et les autres extrémistes violents de lancer des attaques terroristes et d'accroître les souffrances de la population de Gaza. Nous appelons une nouvelle fois le Hamas à libérer immédiatement le soldat israélien Gilad Shalit, qu'il a enlevé et qu'il détient depuis 2006. Nous demandons également au Gouvernement israélien de mener des enquêtes approfondies sur le décès d'au moins trois civils palestiniens ayant eu affaire aux forces israéliennes en Cisjordanie depuis le 1er janvier.

Nous demeurons préoccupés par la situation à Gaza. Les États-Unis collaborent avec l'Autorité palestinienne, Israël et leurs partenaires internationaux pour améliorer la vie de la population sur place et accroître le volume des marchandises nécessaires et des matériaux de construction à destination de Gaza, tout en prenant les mesures nécessaires pour garantir qu'ils ne tombent pas entre les mauvaises mains.

Nous sommes heureux qu'Israël ait pris la décision d'autoriser les exportations en provenance de Gaza, qui favoriseront là-bas une croissance économique légitime. C'est une mesure importante et attendue depuis longtemps, et nous sommes impatients de la voir bientôt mise en œuvre. Nous nous félicitons également de la validation récente de nouveaux projets de reconstruction des Nations Unies aussi bien qu'internationaux pour Gaza.

Les États-Unis restent convaincus que la paix dans cette région troublée est à la fois nécessaire et possible. Nous persisterons. Nous pousserons les parties à s'attaquer aux problèmes fondamentaux. Comme l'a déclaré la Secrétaire d'État Clinton dans l'allocution qu'elle a prononcée en décembre au Forum de Saban, dans le cadre de nos entretiens privés avec les parties, nous avancerons nos propres idées et

rapprocherons les propositions, le cas échéant. Nous collaborerons également avec les Palestiniens pour continuer à jeter les bases d'un futur État palestinien. Les Israéliens méritent de pouvoir vivre dans la sécurité, en paix avec leurs voisins, et d'avoir confiance dans l'avenir. Quant à eux, les Palestiniens méritent de vivre dans la dignité et la justice au sein de leur propre État et de jouir de la liberté d'écrire leur propre destin.

Je vais maintenant aborder la question du Liban. Nous faisons écho à la déclaration du Secrétaire général, dans laquelle il a exprimé son appui au Tribunal spécial pour le Liban et a appelé toutes les parties à s'abstenir de toute ingérence dans ses travaux et de toute tentative de les influencer. Nous saluons la déclaration récente faite par le Procureur du Tribunal annonçant qu'il avait déposé un acte d'accusation dans l'affaire de l'assassinat de l'ancien Premier Ministre Rafiq Hariri et de 22 autres personnes. Il s'agit là d'une mesure importante en vue de mettre fin à l'ère d'impunité pour meurtres politiques au Liban et de rendre justice au peuple libanais.

Nous demandons instamment que le processus constitutionnel du Liban soit respecté dans la sélection du prochain gouvernement et nous encourageons toutes les parties à éviter les menaces ou les actes qui risqueraient de déstabiliser le Liban ou la région. Nous exhortons le Conseil et la communauté internationale à appuyer fermement la souveraineté et l'indépendance du Liban, à maintenir leur engagement vis-à-vis de l'ensemble des résolutions du Conseil de sécurité relatives au Liban et à demeurer vigilants face aux menaces à la paix et à la sécurité internationales.

Nous saluons les efforts déployés par l'Arabie saoudite, la France, le Qatar, la Turquie et d'autres acteurs internationaux et régionaux clefs qui s'efforcent de maintenir le calme au Liban et de veiller à ce que les travaux du Tribunal se poursuivent sans entrave.

Nous appuyons l'intention exprimée par le Président français, M. Sarkozy, de former un groupe de contact chargé d'aider à régler la crise politique au Liban. Nous sommes favorables à un résultat politique qui réduise les tensions et permette au Gouvernement libanais de s'occuper des affaires courantes sans pour autant saper le Tribunal spécial pour le Liban. Le peuple libanais ne devrait pas avoir à choisir entre la justice et la stabilité. Comme tous les pays, le Liban mérite les deux.

Je voudrais enfin dire quelques mots sur la situation en Tunisie, ce qui est important pour l'ensemble du Moyen-Orient. Les États-Unis, comme la communauté internationale tout entière, sont témoins de cette lutte courageuse et déterminée pour les droits universels que nous devons tous défendre. Nous nous souviendrons longtemps de l'image des Tunisiens s'efforçant de faire entendre leurs voix. Nous demandons instamment à toutes les parties de maintenir le calme et d'éviter la violence, et nous demandons au Gouvernement provisoire tunisien de respecter les droits de l'homme et d'organiser des élections libres et régulières qui reflètent véritablement la volonté et les aspirations du peuple tunisien. Les États-Unis sont prêts à aider le Gouvernement provisoire et le peuple tunisiens sur la voie de ces élections.

M. Salam (Liban) (*parle en arabe*) : Comme les membres du Conseil le savent, le sixième alinéa de l'article 49 de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre stipule que « la Puissance occupante ne pourra procéder à la déportation ou au transfert d'une partie de sa propre population civile dans le territoire occupé par elle ». Le Comité international de la Croix-Rouge a reconnu que l'objectif de cet alinéa est d'empêcher que ne se reproduisent les actions entreprises pendant la Deuxième Guerre mondiale par certains États qui avaient transféré une partie des populations des territoires qu'ils occupaient pour des raisons politiques et ethniques en vue de coloniser ces territoires. Ces explications se passent de commentaires.

Le paragraphe 2 b) viii) de l'article 8 du Statut de Rome de 1998 de la Cour pénale internationale définit comme crime de guerre « le transfert, direct ou indirect, par une puissance occupante, d'une partie de sa population civile dans le territoire qu'elle occupe ».

Après avoir réaffirmé dans la résolution 446 (1979) que la quatrième Convention de Genève s'appliquait aux territoires arabes occupés par Israël depuis 1967, le Conseil de sécurité a affirmé, dans le paragraphe 1 de la résolution, que

> « la politique et les pratiques israéliennes consistant à établir des colonies de peuplement dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés depuis 1967 n'ont aucune validité en droit et font gravement obstacle à l'instauration d'une paix générale, juste et durable au Moyen-Orient ».

Le Conseil de sécurité réaffirme cette position depuis plus de 30 ans, notamment dans les résolutions 449 (1979), 452 (1979), 465 (1980), 476 (1980) et 478 (1980) sur les activités de peuplement. L'Assemblée générale l'a également réaffirmé dans des dizaines de résolutions. Tout récemment, la résolution 65/104 réaffirmait que les activités de peuplement dans les territoires arabes occupés depuis 1967 sont illégales et constituent un obstacle à la réalisation de la paix. L'Assemblée a appelé à la cessation complète et immédiate des activités de peuplement.

La Cour pénale internationale a conclu, dans le paragraphe 120 de son avis consultatif de 2004 sur les conséquences juridiques du mur de séparation, que les colonies dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, avaient été érigées en violation du droit international. Il convient également de noter que la Feuille de route adoptée par le Quatuor international et par le Conseil de sécurité dans la résolution 1515 (2003) demande à Israël de geler toutes les activités de peuplement, y compris la croissance naturelle des implantations, et de démanteler immédiatement les avant-postes construits depuis mars 2001.

L'Entente conjointe annoncée lors de la Conférence d'Annapolis en 2007 rappelait que les parties devaient continuer à honorer leurs engagements mutuels conformément à la Feuille de route jusqu'à la conclusion d'un accord de paix. Cela inclut notamment l'engagement pris par Israël de geler toutes ses activités de peuplement. Le Conseil de sécurité a adopté la teneur de l'Entente conjointe dans la résolution 1850 (2008). Conformément à cette déclaration, le Quatuor international continue, comme il l'a fait tout récemment dans une déclaration faite le 21 septembre 2010, de réclamer l'application des dispositions de la Feuille de route, y compris le gel de toutes les activités de peuplement.

Les dispositions du droit international relatives aux implantations incluent les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, l'avis consultatif de la Cour pénale internationale et la position du Quatuor sur la question des activités de peuplement israéliennes. Toutefois, ce sont précisément ces positions et ces dispositions qu'Israël continue d'ignorer et de défier. En fait, la politique de colonisation d'Israël a été mise en place en 1967 et elle continue. À ce jour, ni la légitimité internationale ni les efforts de paix n'ont pu dissuader Israël ou ne l'ont empêché de poursuivre ses activités de peuplement. Par exemple, les nombreuses implantations actuelles comptent plus de 517 000 colons dans les territoires palestiniens occupés, dont Jérusalem-Est. C'est plus de deux fois le nombre de colons qui existaient à la veille de l'Accord d'Oslo en 1993. Il est frappant de constater que depuis 1990, le nombre de colons augmente de 4,9 % par an, soit trois fois plus que le taux de croissance de la société israélienne qui ne s'élève qu'à 1,5 %.

Depuis que le Gouvernement israélien a levé le gel des implantations en septembre dernier, lequel n'était d'ailleurs que partiel, les activités de peuplement ont non seulement retrouvé leur taux de croissance antérieur mais ont doublé, au point que six semaines après la date fatidique de septembre, elles avaient déjà largement rattrapé le retard dû aux 10 mois de gel.

Telle est l'évolution récente des activités de peuplement, le dernier camouflet en date étant survenu le 16 janvier 2011, lorsqu'Israël a annoncé la construction de 1 400 nouveaux logements.

Outre qu'elle défie la volonté de la communauté internationale et viole les dispositions du droit international, la politique de colonisation israélienne laisse craindre que la terre palestinienne ne soit totalement absorbée et morcelée, ce qui, de fait, met en péril les fondements de la solution des deux États.

Bien que nous appréciions à leur juste valeur tous les efforts internationaux pour régler le conflit arabo-israélien, notamment les efforts déployés par l'Administration du Président Obama, nous estimons que si le Conseil ne parvient pas aujourd'hui à s'opposer aux graves dangers que font courir les activités de peuplement israéliennes, sa crédibilité et son efficacité seront entamées. Notre image en pâtira car cela donnera à penser que l'on applique deux poids deux mesures à certains États, tandis que l'on ferme les yeux sur les actions d'un autre, comme si cet État était au-dessus de la loi et n'avait pas à rendre de comptes.

C'est pourquoi nous avons fait distribuer hier au Conseil un projet de résolution sur les activités d'implantation israéliennes, publié sous forme provisoire (en bleu) (S/2011/24). Nous sommes fiers du nombre sans précédent de coauteurs de ce projet, plus de 120 États, à qui nous exprimons toute notre reconnaissance. L'objectif est que le Conseil se range du côté de la justice, et nous espérons qu'il sera à la hauteur de ses responsabilités en apportant, dans un

avenir proche, son soutien unanime à ce projet de résolution.

Tout comme il l'a fait lorsqu'il a adopté ces textes historiques que sont les résolutions 242 (1967), 252 (1968), 338 (1973), 446 (1979), 1397 (2002), 1515 (2003) et 1850 (2008), nous invitons le Conseil à agir et à parler d'une seule voix sur la question des activités de colonies de peuplement pour dire « trop c'est trop ».

M. Araud (France) : Je remercie le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques de son exposé et l'Observateur permanent de Palestine de son intervention.

La France s'associe à l'intervention que prononcera le Chef de la délégation de l'Union européenne.

Le processus de paix au Proche-Orient reste dans l'impasse. Le 21 septembre dernier, le Quatuor a fixé le délai d'une année pour obtenir un accord-cadre sur l'ensemble des questions du statut final pour la création d'un État palestinien, souverain, indépendant, viable et démocratique, vivant en paix aux côtés d'Israël dans des frontières sûres et reconnues. Nous rappelons l'importance de la mise en œuvre de cet objectif, car le temps joue aujourd'hui plus que jamais contre la paix.

Atteindre cet objectif en 2011 implique la reprise rapide des négociations sur le statut final, seule voie pour mettre un terme au conflit. Le délai fixé par le Quatuor est ambitieux, mais cette urgence est dictée par la situation sur le terrain où la viabilité de la solution des deux États apparaît chaque jour plus menacée. Dans l'immédiat, des gestes de nature à recréer les conditions de la confiance nécessaire aux négociations, sur le plan politique comme sur le terrain, sont attendus.

Les paramètres d'une solution négociée sont bien connus et nous n'avons pas à réinventer les fondements d'un processus qui est engagé maintenant depuis 20 ans. L'Union européenne les a d'ailleurs rappelés publiquement récemment. Sur cette base, la France juge nécessaire, à l'instar de ce qu'a indiqué M[me] Clinton dans son discours au Forum Saban, d'appeler les parties à donner leur position sur les principales questions du statut final. Nous nous félicitons que les États-Unis envisagent d'apporter aux parties leurs propositions quand cela se révèlera nécessaire, mais nous rappelons qu'une association étroite des autres membres du Quatuor et de certains pays arabes à ces efforts renforceraient leurs chances d'aboutir. La communauté internationale, y compris au sein de ce Conseil, doit en effet pouvoir apporter à ces efforts son soutien sous toutes ses formes et leur conférer la légitimité nécessaire. Nous espérons ainsi que la prochaine réunion du Quatuor, le 5 février, contribuera à recréer les conditions de confiance nécessaires entre les parties.

La France et l'Union européenne ont réitéré leur disponibilité à apporter une contribution substantielle à un accord de paix et aux arrangements qu'il comporterait. C'est le message que le Ministre français des affaires étrangères, M[me] Michèle Alliot-Marie, en tournée dans la région du 19 au 23 janvier, portera aux parties ainsi qu'à deux grands acteurs régionaux du processus de paix, l'Égypte et la Jordanie. Le soutien des États de la région au processus politique, fondé sur l'Initiative de paix arabe, reste crucial.

Cet objectif implique de préserver la viabilité de la solution des deux États sur le terrain. Face a l'accélération des constructions, la communauté internationale, et notamment ce Conseil, ne peut pas relâcher son attention sur la question de la colonisation. Comme l'ont rappelé les ministres européens le 13 décembre, la colonisation est illégale et constitue un obstacle à la paix, en minant la confiance entre les parties et la viabilité des perspectives de paix.

La France souhaite que les initiatives à ce sujet puissent constituer un élément constructif de l'effort de relance des discussions entre les parties sur l'ensemble des questions du statut final. Il n'y aura pas de solution au conflit sans un arrêt de la colonisation, y compris en ce qui concerne la croissance naturelle des implantations déjà existantes.

Nous demandons tout particulièrement l'arrêt de toutes les mesures qui affectent les équilibres démographiques à Jérusalem, dont la vocation est de devenir la capitale des deux États. À Jérusalem-Est, la colonisation est non seulement illégale, mais elle renforce les risques d'incidents violents dans la Ville sainte avec les implications politiques que l'on peut craindre. La France est aujourd'hui préoccupée par la situation et condamne l'engagement récent de travaux de démolition de l'hôtel Shepherd, en vue de la construction d'une nouvelle colonie dans le quartier palestinien de Sheikh Jarrah. Nous appelons les parties à éviter toute provocation, dans un contexte de tensions

croissantes. Cette situation sur le terrain, comme la fragilisation d'un horizon politique, risquent de mettre à mal les réalisations du plan Fayyad qui constitue le principal acquis tangible sur la voie d'un État palestinien depuis la Conférence d'Annapolis de 2007.

Le soutien apporté par la communauté internationale à l'Autorité palestinienne et au Président Abbas afin d'affermir les institutions du futur État palestinien ne doit pas faiblir. Pour consolider cet appui international, le Président de la République française avait annoncé que notre pays était disposé à organiser une seconde conférence des donateurs au printemps à Paris. Celle-ci doit être liée au processus politique, elle ne peut constituer un substitut économique au processus de paix. L'enjeu est aussi, pour Israël, d'accompagner de manière plus déterminée ce mouvement, notamment en Cisjordanie. Des gestes ont été consentis sur le terrain mais ils demeurent insuffisants, notamment en matière de liberté de circulation et d'accès.

À Gaza, la situation reste préoccupante. Un changement d'approche est nécessaire et possible, sans transiger sur les impératifs sécuritaires d'Israël. Le Ministre d'État, qui se rend à Gaza, réaffirmera notre disposition à y contribuer.

La France s'est félicitée de la récente décision du Gouvernement israélien d'autoriser l'exportation de plusieurs catégories de produits depuis ce territoire et de développer les infrastructures des points de passage. Cette annonce va dans le bon sens, car elle est de nature à favoriser la croissance de l'économie de Gaza en soutenant le développement de son secteur privé. Nous devons veiller ensemble à sa mise en œuvre rapide et obtenir des mesures complémentaires en faveur d'une levée complète du blocus. À ce titre, la mise en œuvre accélérée des projets de construction des Nations unies et la libéralisation des conditions de circulation de et vers la bande de Gaza sont également attendues. L'Union européenne a proposé son aide concrète en ce sens.

Nous n'oublions pas Gilad Shalit, retenu en otage depuis plus de quatre ans dans la bande de Gaza, au mépris des principes du droit international humanitaire et de la plus élémentaire humanité. La France reste mobilisée pour sa libération inconditionnelle et immédiate. Nous continuons également d'appeler à la cessation de toutes les violences, en particulier des tirs de roquettes vers le sud d'Israël.

En ce qui concerne le Liban, dans la situation de crise politique que traverse actuellement ce pays, la France soutient les autorités libanaises et demeure attachée au respect des institutions et du cadre défini par les Accords de Taëf, au respect des principes démocratiques, de la stabilité, de l'indépendance et de la souveraineté du Liban. Nous encourageons les Libanais et les représentants des institutions libanaises à trouver par le dialogue une solution à la crise actuelle. Au regard de ces récentes évolutions et après des contacts avec les principaux acteurs libanais et régionaux, le Président de la République française a proposé une concertation internationale pour aider le Liban à surmonter les difficultés auxquelles il est confronté. La France coordonne naturellement ses efforts avec le Secrétaire général de l'ONU.

En ce qui concerne le Tribunal spécial pour le Liban, le Procureur a déposé le 17 janvier un acte d'accusation auprès du juge de la mise en état, lançant ainsi la phase judiciaire du travail du Tribunal. La France apporte naturellement son plein soutien à l'action du Tribunal spécial pour le Liban, qui a été créé par la résolution 1757 (2007) du Conseil de sécurité. Nous appelons toutes les parties, en particulier au Liban et dans la région, à respecter l'indépendance du Tribunal, à refuser toute instrumentalisation politique et à s'abstenir de toute entrave à ses travaux. Dans ce contexte instable, nous appelons enfin toutes les parties à respecter la résolution 1701 (2006) et nous saluons le travail effectué par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban au Sud-Liban.

La dimension régionale du processus de paix est essentielle et nous travaillons à créer les conditions d'une reprise des pourparlers syro-israéliens, en étroite concertation avec les États-Unis et la Turquie.

Le Moyen-Orient est un espace de grande diversité humaine, culturelle et religieuse et la paix et la stabilité de la région ne sauraient se concevoir sans la préservation de la culture de tolérance et de respect qui fonde sa richesse. Les attentats qui ont récemment visé des communautés religieuses montrent la volonté d'alimenter la haine. Nous devons joindre nos efforts à ceux des pays qui ont été frappés afin de lutter avec eux contre le terrorisme et de faire mentir ceux qui veulent accréditer l'idée d'un conflit de civilisations. Les responsables de ces actes terroristes doivent être poursuivis. Les membres des minorités religieuses doivent pouvoir vivre en sécurité dans leur pays. La France réaffirme l'importance d'une protection

effective des minorités, du respect de leur liberté de religion et de conviction, et de la promotion de la tolérance. Elle encourage et soutient les efforts des gouvernements de la région en ce sens.

M. Moungara Moussotsi (Gabon) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Lynn Pascoe, de son exposé.

Notre débat intervient à un moment où le processus de paix au Moyen-Orient se trouve toujours dans l'impasse. Celle-ci, faut-il le rappeler, est consécutive à l'abandon par Israël du moratoire sur l'implantation des colonies juives dans les territoires palestiniens. Ma délégation exhorte donc les deux parties à renouer avec le dialogue direct, condition *sine qua non* pour parvenir à un règlement acceptable et définitif du conflit, l'objectif étant, comme nous l'avons toujours souligné, la création d'un État palestinien, viable, vivant côte à côte avec Israël, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

Nous voudrions réitérer notre appréciation face aux efforts diplomatiques déployés par les États-Unis d'Amérique, le Quatuor et les pays de la région en vue de la relance des négociations directes de paix. Nous les exhortons à poursuivre ces efforts. C'est dans ce sens que nous saluons l'annonce d'une réunion du Quatuor prévue dans les tout prochains jours à Munich.

La crise israélo-palestinienne ne trouvera de réponse durable que si elle s'inscrit dans la dynamique d'un règlement global et négocié des différentes crises qui existent dans la région. Nous sommes persuadés que la participation effective des pays de la région aux pourparlers de paix est absolument nécessaire pour atteindre les objectifs que nous visons.

S'agissant du Liban, nous exhortons la classe politique de ce pays au dialogue et à la réconciliation nationale en vue d'une participation unifiée au processus de paix global dans la région. Nous espérons que la crise politique actuelle relative au travail du Tribunal spécial pour le Liban trouvera son dénouement par la négociation.

Enfin, nous renouvelons notre soutien au mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et exhortons les Israéliens et les Libanais à coopérer avec celle-ci en vue de la pleine mise en œuvre de la résolution 1701 (2006).

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais adresser mes remerciements au Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Lynn Pascoe, pour son rapport sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je tiens à dire que la description qu'il nous a faite des événements récents dans la région est très préoccupante. Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Riyad Mansour pour la déclaration qu'il a faite devant le Conseil.

Aujourd'hui, nous sommes réunis au Conseil de sécurité pour examiner la situation au Moyen-Orient, et plus particulièrement la question des colonies de peuplement dans les territoires palestiniens. Il ne fait aucun doute qu'il s'agit d'une question importante qui doit être réglée dans le cadre de la recherche d'un règlement négocié à un conflit qui se prolonge depuis de nombreuses années. Nous estimons que les colonies de peuplement contreviennent au droit international et ne respectent pas les accords conclus dans le cadre de la Feuille de route et des négociations menées par le Quatuor.

Dans la politique étrangère colombienne, la conception de la question du Moyen-Orient a été une constante historique, au niveau de l'État. En effet, dès avant l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de la résolution qui a approuvé la partition de la Palestine en 1947, la Colombie soulignait déjà combien il importait de garantir la viabilité de ce processus et de faire en sorte qu'il soit durable et stable. Notre premier Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'ancien Président Alfonso López, a déclaré en 1947 que procéder à la partition de la Palestine sans prévoir de solution viable pour les Palestiniens serait une erreur monumentale. L'histoire a donné raison à notre illustre compatriote. Hier comme aujourd'hui, il nous faut parvenir à un règlement qui jette solidement les fondements d'un accord et d'une solution globale de la situation instable dans la région.

Agissant conformément à cette conviction, la Colombie s'est abstenue dans le vote sur la résolution, quand bien même nous estimons juste que Juifs et Palestiniens également aient une patrie. Toutefois, nous n'avons jamais eu aucun doute quant au fond du problème. Depuis lors, et au long des décennies qui ont suivi, la position de la Colombie est restée claire. Israël a le droit d'exister en tant qu'État et de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres, tout comme les Palestiniens ont le droit d'établir leur propre État dans lequel ils peuvent vivre en paix côte à côte avec Israël et œuvrer à la prospérité commune.

Chaque fois que nous avons été membre du Conseil de sécurité, nous avons voté pour les résolutions visant à établir une paix durable dans la région. En outre, nous avons à maintes occasions appuyé des propositions allant dans ce sens au sein de divers organes de l'ONU. Nous sommes persuadés que deux peuples anciens, qui ont tant apporté aux sciences et à l'art et qui ont tant contribué à l'économie mondiale, ont le droit et l'obligation de vivre en paix. Immigrants juifs et palestiniens ont de la même façon contribué à la prospérité et même à la formation de l'identité de notre pays. Nous avons accueilli avec intérêt et approbation toute approche visant à instaurer et consolider une paix durable dans la région.

Pour la Colombie, le règlement pacifique des différends, l'obligation de ne pas recourir à la force dans les relations internationales et l'autodétermination des peuples sont des principes fondamentaux, au même titre que les droits de l'homme et le respect de la dignité de tous, sans exception aucune.

Israéliens et Palestiniens ne peuvent vivre indéfiniment dans l'affrontement et la méfiance. Nous exhortons les deux parties à poursuivre les négociations sur la base du respect mutuel et de la reconnaissance de l'identité et des droits de chaque peuple.

La Colombie privilégie hautement l'instauration de la paix sur une base solide et réaliste, et nous appuyons fermement toute politique favorisant des solutions durables et équilibrées au Moyen-Orient.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint Pascoe de son exposé sur l'évolution de la situation au Moyen-Orient.

La situation dans la région demeure tendue et l'absence de progrès vers la reprise du dialogue direct entre Palestiniens et Israéliens nous préoccupe beaucoup. La visite qu'effectue actuellement au Moyen-Orient le Président russe, Dmitry Medvedev, porte principalement sur la recherche des moyens de relancer le processus de paix dans la région. Au cours de sa visite, le Président russe a fait connaître notre point de vue sur la manière de parvenir à une paix durable dans la région. D'abord, les deux parties doivent s'abstenir de toutes actions unilatérales susceptibles de préjuger de l'issue du règlement, respecter leurs obligations internationales, montrer qu'elles ont la volonté politique et qu'elles sont prêtes à prendre des mesures pour renforcer la confiance, et promouvoir un dialogue durable qui faciliterait un règlement effectif de l'ensemble des questions portant sur le statut final.

Israël doit geler ses activités d'implantation de colonies en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, menées en violation du droit international. Il doit satisfaire aux exigences prévues dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et les décisions du Quatuor de médiateurs internationaux. Des actes comme la démolition de l'hôtel palestinien Shepherd pour construire plus de logements pour les colons ne font que compliquer encore davantage la situation. Nous sommes sûrs que les dirigeants israéliens finiront par satisfaire aux exigences constantes de la communauté internationale. Dans le même temps, il faut satisfaire au souci légitime de sécurité d'Israël, et le lancement de roquettes sur le territoire israélien doit cesser.

Il est également pertinent de ressouder l'unité palestinienne sur la base de la plate-forme de l'Organisation de libération de la Palestine. La Russie continue de faciliter activement cet objectif en appuyant les efforts pertinents de médiation, principalement ceux de l'Égypte.

Parallèlement à ces efforts, d'autres mesures sont nécessaires pour lever le bouclage de la bande de Gaza afin d'en améliorer la situation humanitaire et socioéconomique. Entre autres moyens de progresser vers un règlement palestino-israélien, il faut mettre l'accent sur des bases juridiques internationales généralement acceptées, notamment les résolutions du Conseil de sécurité, les décisions du Quatuor et l'Initiative de paix arabe.

La prochaine réunion ministérielle du Quatuor, convoquée le 5 février à Munich à l'initiative de la Russie, devrait définir les mesures pratiques à prendre pour une reprise rapide du processus de négociations palestino-israéliennes. Ce processus doit avoir pour objectif ultime de mettre en œuvre la solution des deux États, Palestine et Israël coexistant pacifiquement à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

La Russie n'a jamais cessé de soutenir le droit des Palestiniens à créer leur propre État indépendant, d'un seul tenant et viable, avec sa capitale à Jérusalem-Est. Tous – Palestiniens, Israéliens et l'ensemble de la région du Moyen-Orient – en tireront bénéfice.

Lors de la conférence de presse qu'il a animée conjointement avec le Président palestinien Abbas à Jéricho, le Président Medvedev a confirmé que l'initiative de la Russie de convoquer une conférence

internationale sur le Moyen-Orient à Moscou est toujours valide. Il ne s'agit pas par là de se réunir seulement, mais d'avancer sensiblement vers un règlement global au Moyen-Orient. Si nous arrivons à faire progresser le processus de négociations, notamment lors des consultations avec le Quatuor, les perspectives de la conférence de Moscou deviendront plus claires.

Les récents événements au Liban relatifs à la démission du Gouvernement nous préoccupent profondément. Le plus important pour l'instant est que la situation reste confinée à la sphère constitutionnelle. À cette fin, les parties libanaises doivent rester calmes, faire preuve de retenue et éviter d'exacerber la situation et de causer du tort tant aux Libanais qu'à la région tout entière. Malgré les divergences politiques existantes, la recherche de solutions basées sur le dialogue aux questions litigieuses à l'ordre du jour national va dans l'intérêt de tous les Libanais et elle doit se poursuivre.

Le Tribunal spécial pour le Liban est passé à une phase nouvelle de ses activités. Nous ne doutons pas que la décision du Tribunal sera examinée avec grand soin et qu'elle sera prise sur la base de preuves. Ceci ne déterminera pas seulement, de manière directe, le triomphe de la justice et la tenue d'un procès équitable pour les auteurs, mais contribuera aussi au maintien de la paix et de la stabilité dans le pays et dans l'ensemble de la région.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Je souhaite remercier le Secrétaire général adjoint Pascoe de son exposé. J'ai aussi suivi avec attention la déclaration faite par l'Observateur permanent de la Palestine.

La situation actuelle au Moyen-Orient reste complexe et fragile et elle est une source de préoccupation. La communauté internationale doit continuer de favoriser un règlement politique de la question palestinienne. Ceci non seulement répond à l'attente universelle des peuples de la région, notamment à celle des Palestiniens et des Israéliens, ainsi qu'à celle de la communauté internationale, mais concerne aussi directement la paix durable et la sécurité au Moyen-Orient.

La Chine a toujours soutenu que la Palestine et Israël devraient se baser sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, le principe de l'échange de la terre contre la paix, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route pour régler leurs divergences par le dialogue et des négociations qui aboutiraient à la création d'un État palestinien indépendant, de telle sorte que la Palestine et Israël puissent coexister pacifiquement.

À l'heure actuelle, c'est la question des colonies de peuplement qui représente le plus grand obstacle à la reprise de pourparlers directs. La Chine exhorte Israël à cesser immédiatement et totalement les activités d'implantation dans les territoires palestiniens occupés, notamment en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. La Chine espère qu'Israël adoptera une attitude sérieuse et responsable et créera les conditions nécessaires au renforcement de la confiance mutuelle et à la relance des pourparlers de paix.

La Chine salue et appuie tous les efforts de paix internationaux visant au règlement des divergences entre Palestiniens et Israéliens et à la reprise du dialogue et des négociations. Nous espérons que Palestiniens et Israéliens s'efforceront de reprendre rapidement les pourparlers et qu'ils obtiendront des résultats concrets.

La situation humanitaire sur le territoire palestinien occupé, en particulier dans la bande de Gaza, demeure très difficile et grave. Cela ne favorise ni la stabilité régionale ni la mise en place des conditions nécessaires à des pourparlers de paix entre la Palestine et Israël. Nous espérons que les parties concernées mettront réellement en œuvre les résolutions pertinentes de l'ONU et que le blocus imposé à la bande de Gaza sera totalement levé pour permettre à la population de Gaza de retrouver une vie normale et mettre en place des conditions propices au développement. La communauté internationale doit continuer de renforcer l'aide et l'appui qu'elle apporte au peuple palestinien. La Chine est prête à travailler en coopération avec les différentes parties et à continuer de jouer un rôle constructif en vue d'instaurer rapidement une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Pascoe de son exposé détaillé et le représentant de la Palestine de sa déclaration.

L'année 2011 marque le vingtième anniversaire du lancement, à la Conférence de Madrid, du processus de paix au Moyen-Orient. L'objectif de la communauté internationale doit être de faire en sorte que cette année marque la fin de ce processus et le début d'un accord durable entre les parties. L'impasse actuelle cause un immense dommage. Plus elle dure et plus de faits sont

créés sur le terrain, plus les chances de paix se réduisent. Nous devons tous prendre conscience du caractère urgent et grave de la situation.

Il est donc essentiel que les parties s'entendent sur une manière de relancer les négociations, qui représentent le meilleur moyen d'édifier un État palestinien souverain, viable et d'un seul tenant, vivant dans la paix et la sécurité aux côtés d'un Israël sûr et dont la sécurité est garantie ainsi que de ses autres voisins dans la région. La communauté internationale doit continuer d'en souligner l'importance auprès des deux parties.

Pour que la reprise de négociations ait une chance de succès, les parties doivent clairement définir les paramètres de négociation : une solution des deux États, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem comme capitale des deux États et un règlement juste de la question des réfugiés.

Pour sortir de l'impasse actuelle, les parties doivent absolument s'abstenir de prendre des mesures unilatérales qui rendraient encore plus difficile l'instauration de la paix.

La démolition de l'hôtel Shepherd à Jérusalem-Est et les plans visant à étendre la colonie israélienne de Gilo par la construction de 1 380 nouveaux logements sont exactement le type d'activités qu'il faut éviter. Le Royaume-Uni a toujours clairement affirmé que les colonies sont illégales et constituent un obstacle à la paix. La poursuite des activités de peuplement est donc de nature à compliquer sérieusement la situation. Avec de tels actes, il n'est pas surprenant qu'il soit demandé au Conseil de sécurité d'envisager l'adoption d'une résolution condamnant les activités de peuplement.

La mise en place d'une atmosphère propice à la paix implique que les deux parties assument des responsabilités. Il faut tenir compte des préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité. Les Israéliens ne doivent pas vivre sous la menace constante de tirs de roquettes et d'actes de violence aveugle. Nous sommes de plus en plus préoccupés par les incidents qui surviennent ces temps-ci dans la région de Gaza. Nous condamnons fermement la série incessante de tirs de roquettes par des activistes à Gaza, qui prennent pour cible et mettent en danger des milliers de citoyens israéliens dans le but de provoquer une réaction et de bloquer encore davantage le processus de paix.

Nous demeurons préoccupés par la situation à Gaza. Des progrès appréciés ont été accomplis : une liste de produits autorisés a été remplacée par une liste de produits interdits et le volume des importations a augmenté. Toutefois, des changements plus radicaux doivent être apportés pour revenir aux volumes d'importations et d'exportations enregistrés avant 2007, et il faut redoubler d'efforts pour améliorer la coopération entre l'ONU et les organisations non gouvernementales.

Nous accueillons avec satisfaction les mesures prises récemment par Israël pour faciliter les exportations depuis Gaza mais elles doivent être mises en œuvre rapidement. Cela signifie qu'il faut agir sur le terrain. Le Royaume-Uni est prêt à apporter son aide. Nous travaillons en coordination étroite avec le bureau de la baronne Ashton sur son ensemble de propositions pour Gaza : développer les infrastructures à Kerem Shalom, fournir du matériel de sécurité pour faciliter les exportations et renforcer le rôle de la mission de police de l'Union européenne dans les territoires occupés afin d'offrir à l'Autorité palestinienne une formation dans le domaine de la gestion des frontières et des points de passage.

Les progrès doivent être mesurés en fonction de l'impact sur le terrain et non simplement en comptabilisant les moyens mis en œuvre, comme le nombre de camions. La dépendance à l'égard de l'aide et le chômage restent élevés et la construction des écoles est toujours bloquée. Nous exhortons Israël à apporter des solutions concrètes à ces problèmes. Gaza continuera de dépendre de l'aide tant que son économie ne se sera pas redressée et c'est pourquoi il est indispensable de faciliter les exportations et d'améliorer l'accès au territoire et aux zones de pêche. Le moyen le plus sûr de garantir la sécurité d'Israël est de doter d'autonomie les milieux d'affaires à Gaza.

Je serai bref s'agissant du Liban. Les faits survenus la semaine dernière auraient pu avoir des incidences graves au Liban et menacer la stabilité régionale. Nous appelons toutes les parties à œuvrer ensemble à un règlement pacifique de la crise provoquée par la décision de l'opposition de quitter le gouvernement. Nous condamnons les tentatives incessantes visant à saper la crédibilité du Tribunal spécial pour le Liban, qui doit pouvoir mener ses travaux sans entrave ni obstacle. Justice doit être rendue et l'impunité pour les assassinats politiques au Liban doit cesser.

Au cours des prochains mois, nous multiplierons les échanges avec les États-Unis, les parties au conflit et nos partenaires de l'Union européenne et de l'ONU pour trouver un moyen de relancer des négociations aboutissant à une solution des deux États.

M. Wittig (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, pour son exposé détaillé et l'Observateur permanent de la Palestine de sa déclaration.

L'Allemagne s'associe à la déclaration qui sera faite par la délégation de l'Union européenne au nom de l'Union.

Cela fait trop longtemps que les peuples du Moyen-Orient sont victimes de conflits et d'affrontements. Ils aspirent à la paix, à la liberté et à une vie digne. Nous sommes de longue date convaincus que la bonne gouvernance, l'état de droit et la tolérance religieuse, y compris la protection des minorités religieuses, sont les fondements sur lesquels s'appuient une stabilité et une prospérité durables.

Le moment est venu de prendre définitivement des mesures résolues en faveur d'un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien. Une solution juste, durable et globale s'impose si nous voulons faire en sorte que ce conflit cesse de dominer la vie de millions de personnes et de catalyser l'extrémisme et la violence. L'impasse actuelle ne saurait continuer.

L'objectif est clair : nous voulons que l'État d'Israël et un État palestinien souverain, indépendant, démocratique, d'un seul tenant et viable vivent côte à côte dans la paix et la sécurité. La quasi-totalité de la communauté internationale partage cet objectif. Les parties elles-mêmes y ont souscrit de manière répétée. Nous restons convaincus que la seule solution viable est celle des deux États.

Les principaux paramètres de la paix font également l'objet d'un large consensus au niveau international : des frontières basées sur celles de 1967, avec des échanges de territoires convenus par les parties; Jérusalem comme capitale des deux États; un règlement convenu, juste, équitable et réaliste de la question des réfugiés; et des accords qui garantissent la sécurité, au niveau tant collectif qu'individuel, des peuples israélien et palestinien.

Il est essentiel de réaliser d'urgence des progrès vers cet objectif. Je voudrais insister sur quatre points que nous estimons essentiels à la réalisation de progrès.

Premièrement, une paix durable ne peut être réalisée que par des négociations. Nous appelons les deux parties à reprendre des négociations directes et à examiner les questions de fond relatives au statut final. De telles négociations doivent être menées dans le but d'aboutir à un accord-cadre dans le délai de 12 mois fixé par le Quatuor pour le Moyen-Orient.

Deuxièmement, les deux parties doivent redoubler d'efforts pour créer des conditions qui soient propices au progrès. Il faut notamment respecter le droit international et les engagements antérieurs, en particulier les dispositions de la Feuille de route. L'UE l'a affirmé clairement, constamment et à maintes reprises : la poursuite des activités de colonisation dans les territoires palestiniens occupés est illégale au regard du droit international et constitue un obstacle à la paix. Elles doivent cesser. Dans le même temps, la partie palestinienne doit s'abstenir de toute provocation et du recours à la violence.

Troisièmement, il faut continuer d'édifier l'État palestinien. Une paix durable repose sur deux piliers : un accord négocié et les institutions viables du futur État de Palestine. Nous félicitons l'Autorité nationale palestinienne des progrès accomplis jusqu'à présent dans le domaine du renforcement de ses institutions, notamment grâce à la mise en œuvre du Plan Fayyad.

Quatrièmement, il y a Gaza. Si vous voulons empêcher un plus grand isolement et une radicalisation plus marquée de la population de Gaza, la politique de bouclage doit cesser. Les récentes décisions prises par le Gouvernement israélien de faciliter l'accès à Gaza et les exportations de Gaza sont des pas dans le bon sens. Ces décisions doivent être pleinement mises en œuvre. Les importations et les exportations doivent revenir aux niveaux d'avant 2007. Des mesures complémentaires doivent être prises pour permettre la reprise économique à Gaza, tout en répondant aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité. À cet égard, nous demandons la pleine mise en œuvre de la résolution 1860 (2009).

Nous restons gravement préoccupés par le sort du soldat israélien, Gilad Shalit, qui est emprisonné depuis trop longtemps. Il doit être libéré sans plus tarder.

L'Allemagne salue les efforts inlassables et les services fort utiles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et continuera cette année

d'appuyer l'UNRWA en versant une contribution supplémentaire de 8 millions de dollars.

Enfin, le ferme appui de la communauté internationale est indispensable pour que le processus de paix progresse. Le Quatuor pour le Moyen-Orient doit jouer un rôle encore plus actif. Nous nous félicitons de la réunion des principaux responsables du Quatuor, prévue pour le 5 février à Munich, et espérons que cela permettra d'envoyer un message fort sur cette question. L'appui actif des États arabes est nécessaire pour créer des conditions propices au progrès. Nous devons envoyer un message clair et sans ambiguïté : nous resterons fidèles à notre vision partagée de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Nous devons établir clairement les paramètres d'une telle solution et indiquer clairement que nous sommes prêts à appuyer sa mise en œuvre, le cas échéant.

La communauté internationale se tient prête à investir considérablement dans un règlement pacifique et à aider à définir la voie à suivre. Mais seules les parties elles-mêmes peuvent faire les compromis essentiels et poser les fondements d'un avenir meilleur. C'est à elles qu'il appartient de prendre des mesures décisives et de s'engager sans ambiguïté.

S'agissant du Liban, nous demandons à toutes les parties de respecter leurs obligations découlant de la résolution 1701 (2006). Je tiens à rappeler que la décision de créer un Tribunal spécial a été prise à la demande du Liban et sur la base de négociations entre le Liban et l'ONU. Il a été créé afin de ramener la stabilité dans le pays et de mettre fin à l'impunité en poursuivant en justice les personnes responsables de l'attentat du 14 février 2005. Les raisons expliquant la création du Tribunal spécial restent valables. L'Allemagne demande à toutes les parties d'appuyer le travail important réalisé par le Tribunal, de respecter son indépendance et de s'abstenir de toute ingérence politique et de toute pratique coercitive. La bonne conclusion des travaux du Tribunal spécial est essentielle pour la stabilité à long terme au Liban. L'Allemagne continuera d'appuyer le Tribunal.

Des efforts régionaux visant à stabiliser la situation sont les bienvenus. Dans le même temps, nous ne saurions transiger quand on parle de justice.

M. Sangqu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie M. Pascoe de son exposé devant le Conseil. Nous tenons à nous associer à la déclaration que fera plus tard le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés. Nous remercions également l'Observateur permanent de la Palestine de sa déclaration détaillée.

Le processus de paix au Moyen-Orient, notamment la question de Palestine, est inscrit à l'ordre du jour du Conseil depuis plus de 60 ans et n'a toujours pas abouti. Nous devrions peut-être tous nous poser la question : Que pourrions ou devrions-nous faire différemment pour arriver au résultat souhaité?

Nous posons cette question en gardant à l'esprit le fait que nous avons retourné ces problèmes à maintes reprises, mais nous ne semblons pas avoir été en mesure de progresser vers une solution. Nous nous sommes réunis sans cesse de la même manière pour débattre chaque mois de la question, sans accomplir aucun progrès concret. Les peuples de Palestine et d'Israël ne sont pas plus près qu'il y a 60 ans de devenir des voisins qui vivent en paix.

Ma délégation estime que le Conseil de sécurité devrait renouveler son engagement envers les principes clefs suivants. Le Conseil de sécurité est chargé par la Charte de traiter de toutes les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales, sans exception; et, compte tenu de ce mandat, le Conseil ne peut pas déléguer ou externaliser la responsabilité qui lui incombe d'examiner la situation au Moyen-Orient, en particulier la question palestinienne.

Il y a quelques mois, nous espérions que les pourparlers directs sur le statut final entre les dirigeants d'Israël et de Palestine aboutiraient à des résultats positifs. Toutefois, cette initiative a une nouvelle fois échoué à cause de l'intransigeance d'Israël au sujet de l'arrêt de la construction de colonies dans les territoires occupés, y compris Jérusalem-Est. L'implantation continue de colonies, dont le gel est une condition pour que les Palestiniens retournent à la table de négociations, semble constituer un revers important pour les pourparlers de paix. Comme l'attestent de nombreux textes juridiques internationaux, y compris l'article 49 de la quatrième Convention de Genève qui interdit à la Puissance occupante de procéder au transfert de sa propre population civile dans le territoire qu'elle occupe, l'implantation de ces colonies est illégale. À cet égard, nous demandons à Israël d'agir de bonne foi et de prononcer de nouveau un moratoire sur la construction des colonies comme signe de bonne volonté et de confiance pendant les négociations.

Plus de 16 ans se sont écoulés depuis la signature des Accords d'Oslo qui marquent le début des

négociations officielles entre les Palestiniens et les Israéliens. Au lieu que la question soit réglée, ou du moins la situation améliorée, elle a empiré. Davantage de Palestiniens ont été déplacés; la liberté de mouvement et d'accès est encore plus restreinte; et davantage de colonies illégales ont été construites.

Quoi qu'il en soit, la poursuite de l'implantation de colonies change de façon inquiétante le caractère géographique de la Palestine et risque de rendre impossible la mise en œuvre de la solution des deux États, conformément à l'appel lancé par la majorité en faveur de la création d'un État palestinien souverain, indépendant, démocratique, viable et d'un seul tenant, vivant côte à côte avec l'État d'Israël sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. La création d'un État palestinien viable avec les droits et les responsabilités propres à tout État souverain, dans un environnement pacifique, est dans l'intérêt d'Israël, car sa sécurité ne peut être assurée que par la paix.

L'Afrique du Sud demande aux deux parties de retourner à la table des négociations, car elles connaissent le mieux les questions essentielles qui continuent de les diviser. Ces questions portent, entre autres, sur les frontières, les colonies, l'eau, Jérusalem, la sécurité et les réfugiés. La communauté internationale ne pourra aider les parties que lorsqu'elles auront décidé elles-mêmes de s'engager et de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour trouver une solution durable. Une solution imposée n'aboutira certainement à rien.

Le blocus de Gaza continue de rendre difficile la vie des habitants de ce territoire et a directement contribué à l'aggravation du chômage et de la pauvreté, ayant ainsi un impact négatif sur les moyens de subsistance de la population. Le blocus a également causé des retards au niveau de l'acheminement de l'aide humanitaire, car l'accès des organismes humanitaires à Gaza, tels que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et le Programme des Nations Unies pour le développement, a été limité. Nous demandons en conséquence à Israël de mettre un terme au blocus de Gaza, qui est illégal au regard du droit international humanitaire, notamment de l'article 23 de la quatrième Convention de Genève et d'une myriade de résolutions du Conseil de sécurité.

Malgré les nombreux défis auxquels sont confrontés l'UNRWA et d'autres organismes des Nations Unies en Palestine, l'Organisation continue de jouer un rôle vital pour l'amélioration des moyens de subsistance des réfugiés et du peuple palestiniens. L'Afrique du Sud continue cette année d'appuyer l'Office et ses activités. En outre, dans le cadre du mécanisme trilatéral que nous avons formé en partenariat avec l'Inde et le Brésil, l'Afrique du Sud continue d'apporter une aide à la Palestine, notamment en appuyant plusieurs projets à Gaza.

L'Afrique du Sud condamne par ailleurs le pilonnage continu de Gaza par les forces israéliennes et appelle, dans le même temps, la population de Gaza à s'abstenir de procéder à des tirs aveugles de roquettes sur Israël. Récemment, le Secrétaire général a reconnu que

> « la situation au Moyen-Orient est tendue et le restera probablement à moins que l'on ne parvienne à un règlement global portant sur tous les aspects du problème au Moyen-Orient » (*S/2010/607, par. 13*).

À la lumière de ce constat, nous prions le Conseil et les autres parties prenantes d'intensifier leurs efforts pour parvenir à un règlement global de la crise au Moyen-Orient, y compris en ce qui concerne les volets libanais et syrien.

Pour terminer, ma délégation prend note du fait que de nouveaux Membres de l'ONU ont récemment reconnu l'État de Palestine. Nous ne pouvons échapper à la réalité d'un État de Palestine indépendant. Notre responsabilité demeure de faire en sorte qu'il soit viable, durable, d'un seul tenant et à même de vivre en paix avec son voisin, l'État d'Israël.

Mme Ogwu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour remercier le Secrétaire général adjoint Lynn Pascoe de son exposé et l'Observateur permanent de sa déclaration.

Voilà trop longtemps que la situation au Moyen-Orient est une source de grave préoccupation pour la communauté internationale. Le débat d'aujourd'hui intervient dans un contexte marqué par l'impasse des négociations directes et la détérioration des conditions de sécurité dans la région, comme l'a expliqué M. Pascoe ce matin. Néanmoins, ce débat nous donne l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée. Ce faisant, nous devons analyser objectivement les circonstances qui ont fait capoter les négociations directes fraîchement reprises entre Israël et la Palestine.

Aujourd'hui comme toujours, notre message est simple et sans ambiguïté. Un État de Palestine indépendant doit exister aux côtés d'un État d'Israël sûr et vivant à l'abri de la menace et de l'intimidation. Je suis certain que tous les membres du Conseil sont d'accord sur ce point. Il importe que le Conseil, s'exprimant d'une seule voix, appelle une nouvelle fois les parties à reprendre sans tarder les négociations directes sur toutes les questions relatives au statut permanent, notamment les frontières, la sécurité, le statut de Jérusalem et le retour des réfugiés palestiniens.

Chacune des parties peut jouer un rôle important pour favoriser la paix. À cette fin, nous appelons Israël à prendre des mesures concrètes pour geler toutes les activités de peuplement en Cisjordanie et à Jérusalem-Est et renforcer ainsi la confiance. La construction annoncée de 1 400 nouveaux logements destinés aux colons et l'aval donné il y a deux jours par le Conseil municipal de Jérusalem à la construction de 122 logements dans les colonies d'East Talpiot et de Pisgat Ze'ev, à Jérusalem-Est, constituent des actes de provocation et vont de surcroît à l'encontre de l'objectif de rétablir la confiance. De fait, de telles initiatives nourrissent le ressentiment et exacerbent la violence. Dans le même ordre d'idées, l'incursion hier des chars israéliens dans le nord de Gaza, à l'est de Beit Hanoun, effectuée en représailles à des attaques de militants palestiniens et qui a causé la mort du jeune Amjad al-Zaanein, est des plus malvenues pour le processus de paix.

Les Palestiniens ont eux aussi un rôle à jouer pour renforcer la confiance. Il importe que les dirigeants palestiniens montrent qu'ils sont prêts à retourner à la table des négociations en redoublant d'efforts pour s'unir et lutter contre les agissements des militants. Les attaques à la roquette et autres agissements nuisibles compromettent la paix et la sécurité. Chacun le sait, dans ce conflit, les actions de ce genre ont souvent attiré de promptes représailles. Nous estimons que la perspective d'un État palestinien reconnu et soutenu par la communauté internationale doit encourager tous les Palestiniens à déposer les armes et à appuyer le processus de paix. Il ne fait aucun doute que ni les militants ni les militaires ne régleront ce conflit qui perdure.

Nous appelons les dirigeants israéliens et palestiniens à montrer, par leurs paroles autant que par leurs actes, qu'ils sont déterminés à reprendre les négociations pour parvenir au plus vite à un règlement négocié de toutes les questions fondamentales liées au conflit. En outre, ils doivent s'engager de nouveau à respecter les obligations qu'ils ont contractées au titre de la Feuille de route. Ils doivent s'efforcer de surmonter les obstacles à la réalisation de la solution des deux États, aux termes de laquelle Israël et la Palestine vivraient côte à côte, en paix et à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. La communauté internationale, et plus particulièrement le Quatuor, doit rester engagée et faire pression sur les deux parties pour qu'elles négocient en toute bonne foi.

Nous nous félicitons qu'Israël ait annoncé le mois dernier la mise en place de nouvelles mesures pour assouplir le blocus contre Gaza. Nous espérons que le jour viendra bientôt où le blocus sera complètement levé. Dans l'intervalle, nous exhortons la population de Gaza et les autres parties prenantes à n'utiliser que des voies légales pour transporter les personnes, les biens et les matériaux hors du territoire afin de répondre aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité. À cet égard, nous prenons acte des efforts déployés par l'Autorité palestinienne pour tenir compte des préoccupations israéliennes en matière de sécurité.

En ce qui concerne le Liban, nous tenons à souligner la nécessité de faire preuve de calme et de retenue. Nous prions l'ONU et les parties concernées de continuer d'appuyer l'indépendance et l'intégrité territoriale du Liban. Nous félicitons le Tribunal spécial pour le Liban du travail qu'il accomplit dans des conditions très délicates. Nous espérons que les conclusions du Tribunal fourniront une base solide pour faire régner la justice, la paix et la stabilité au Liban. Nous félicitons le Président Michel Sleiman de son appui résolu à l'indépendance et au mandat du Tribunal spécial. Nous soulignons qu'il importe que les parties poursuivent le dialogue pour préserver la stabilité du pays.

En fin de compte, l'instauration d'une paix durable au Moyen-Orient dépendra non pas du nombre de balles tirées ou de blocus imposés, mais du courage et de la volonté des différents acteurs de consentir des sacrifices douloureux à l'appui de la paix. L'instauration d'une paix durable suppose que les deux camps fassent preuve de souplesse pour parvenir aux compromis nécessaires dans le cadre des négociations. J'espère que les parties sauront montrer qu'elles sont animées de cet esprit.

M[me] Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Lynn Pascoe de

son exposé détaillé. Je remercie également l'Observateur permanent de la Palestine pour ses observations.

Depuis qu'Israël a pris la décision, en septembre 2010, de ne pas renouveler le moratoire, la construction des colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés s'est considérablement accélérée. Ces activités ne sont pas seulement illégales, elles minent le processus de paix, empoisonnent le climat politique et exposent les colons israéliens à des risques potentiels du fait de la montée des tensions.

Du point de vue stratégique, le principal danger est que l'accélération des constructions rende la solution des deux États très difficile voire impossible à mettre en œuvre sur le plan politique. Il est vrai que par le passé, des Israéliens ont dû se retirer des terres occupées suite à des accords conclus par Israël ou à des décisions prises unilatéralement par lui. Mais il est aussi vrai que les constructions entreprises ces dernières années dans les territoires occupés tendent à modifier les réalités démographiques et sociales sur le terrain – y compris à Jérusalem – et il sera donc beaucoup plus difficile d'en annuler les effets. Les activités de peuplement doivent donc cesser immédiatement et totalement. Nous prions une nouvelle fois Israël de tenir compte de l'appel unanime de la communauté internationale à cet égard.

Nous continuons de soutenir les efforts consentis par le Gouvernement des États-Unis et les acteurs régionaux pour relancer le processus de paix. Nous appelons les deux parties, plus particulièrement Israël, à ne pas laisser passer l'occasion de progresser dans la reprise de négociations substantielles et pragmatiques. Nous savons que cela exige un grand courage politique, car l'établissement de la paix s'accompagne souvent de risques élevés. Toutefois, accepter un état permanent de conflit ou de tension entraîne des risques et des souffrances encore plus grands. La situation actuelle n'exige rien de moins que de grandes qualités d'homme d'État. Nous pensons, tout comme le Secrétaire général, qu'on ne peut plus reporter à plus tard l'établissement de la paix et la création d'un État palestinien.

C'était précisément dans cet esprit – à savoir la nécessité urgente de lancer des négociations justes et équilibrées – que le Brésil a reconnu l'État de Palestine sur la base des frontières de 1967. Cette décision n'est pas due à un manque de confiance dans une solution négociée, et elle ne doit pas être considérée comme telle, et encore moins comme une incitation à prendre des mesures unilatérales. Au contraire, nous savons tous que l'établissement effectif d'un État palestinien opérationnel ne peut se faire que par le biais de négociations. Il faut donc voir dans la décision du Brésil une contribution à un règlement juste et équilibré entre les parties, un règlement qui permette la réalisation de l'objectif commun de la communauté internationale, à savoir deux États coexistant dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. Le Conseil a un rôle central à jouer en la matière.

Le Brésil reste prêt et disposé à examiner les idées et les initiatives allant dans ce sens. L'une d'elle est le projet de résolution sur les colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés proposé hier et dont plus de 120 délégations, dont la délégation brésilienne, se sont déjà portées coauteurs. Cette mesure signalerait aux parties que le Conseil de sécurité et la communauté internationale s'en tiennent à leurs décisions fondamentales et veulent sérieusement garantir la faisabilité à long terme de la solution des deux États.

Nous saluons les mesures prises par Israël pour assouplir le blocus de la bande de Gaza – notamment pour ce qui est des exportations de produits agricoles, de textiles et autres marchandises – car cela profitera à l'économie locale et générera des emplois et des revenus fort nécessaires. Nous devons tous continuer à travailler avec les Palestiniens pour transformer cette ouverture en nouveaux projets de développement.

C'est ce que nous essayons de faire au niveau bilatéral et par le biais de l'initiative Inde, Brésil et Afrique du Sud (IBAS), comme vient de le mentionner le Représentant permanent de l'Afrique du Sud. En novembre dernier, le Forum IBAS a approuvé un projet pour la reconstruction partielle de l'hôpital Al-Qods du Croissant-Rouge à Gaza, à l'aide de ressources du Fonds d'affectation spéciale IBAS.

Mais il reste beaucoup à faire. Comme nous l'avons déjà dit, l'assouplissement du blocus ne remplace pas sa levée pleine et entière. La population de Gaza ne devrait pas avoir à dépendre de l'aide internationale ou être forcée de vivre parmi les décombres. Les tensions qui subsistent n'indiquent que trop souvent que les souffrances collectives imposées à la population entière de Gaza, outre qu'elles sont inacceptables, jouent un rôle douteux dans une stratégie de sécurité qui a fait ses preuves. C'est

pourquoi, tout en prenant en considération les préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité, nous demandons que la liberté de circulation des personnes et des biens soit assurée.

Les tirs de roquettes et d'obus par des militants à Gaza contre le sud d'Israël sont également inacceptables. Ils tendent à provoquer des représailles de la part d'Israël, sous forme de frappes aériennes et d'incursions punitives, ce qui perpétue le cycle de la violence et des souffrances. Nous continuons à condamner la violence et les provocations, quels qu'en soient les auteurs.

Avant de conclure, je voudrais dire quelques mots à propos du Liban. Nous suivons de très près la situation dans ce pays. Nous sommes tous bien conscients de l'importance du Liban pour la paix et la stabilité au Moyen-Orient. La communauté internationale doit s'unir pour encourager le dialogue et favoriser l'esprit de réconciliation et de justice. Nous exhortons tous les groupements politiques au Liban à maintenir le calme, à régler leurs différends par la concertation et les négociations politiques et à respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il est temps qu'ils manifestent leur attachement à la viabilité future de leur nation, ainsi qu'au droit de leur peuple de vivre dans la paix et la prospérité.

M. Moraes Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Comme d'autres avant moi, je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, pour son rapport très complet, ainsi que l'Observateur permanent de la Palestine pour sa contribution au présent débat.

La situation au Moyen-Orient reste instable et très précaire. L'absence continue de progrès sur presque tous les fronts est quelque peu déconcertante, c'est le moins qu'on puisse dire. Comme on l'a si souvent dit dans cette salle, le temps presse.

Le conflit dure depuis plus de 60 ans. La région faisant face à un nombre croissant de problèmes, le sentiment d'urgence n'a jamais été aussi prononcé. Les parties concernées doivent toutes manifester une forte motivation politique et un esprit de compromis. Et la communauté internationale et ses principaux acteurs doivent jouer un rôle actif afin de garantir les conditions et l'appui nécessaires à la réalisation de solutions politiques qui apporteront la paix, la stabilité, la sécurité et les progrès économiques et sociaux à toutes les parties dans la région.

Le Portugal est extrêmement préoccupé par la situation et, en sa qualité de membre de l'Union européenne, partage la position que le représentant de l'Union européenne exprimera au cours du présent débat.

La situation dans le territoire palestinien occupé reste extrêmement préoccupante, de même que l'impasse qui empêche toutes négociations sérieuses et fructueuses. Nous appuyons la détermination manifestée et les efforts déployés par les États-Unis pour relancer un processus de paix crédible qui permette aux parties de reprendre des négociations directes, mais nous devons bien reconnaître qu'un accord sur toutes les questions relatives au statut final est encore hors de portée. Nous savons quels sont les ingrédients de base d'un tel accord, et nous savons également quelles questions fondamentales doivent faire l'objet de négociations. Ce qui manque, c'est la volonté politique nécessaire.

Par ailleurs, l'évolution de la situation sur le terrain continue de saper gravement la confiance dans le processus, de contrecarrer les tentatives de faire avancer les négociations et de miner les conditions préalables à la solution des deux États, préconisée non seulement par la communauté internationale mais par les parties elles-mêmes.

Les constructions se poursuivent sans relâche sur le territoire occupé, de même que les démolitions et les expulsions, ce qui constitue une violation du droit international et sape la viabilité d'un État palestinien. Dans ce contexte, la démolition partielle récente de l'hôtel Shepherd et l'agrandissement de Gilo revêtent un caractère particulièrement inquiétant. Le Portugal déplore vivement la décision prise par Israël de ne pas prolonger le moratoire, comme la communauté internationale l'avait demandé, ainsi que la reprise des activités de peuplement immédiatement après la fin du moratoire.

C'est dans ce contexte que nous devons examiner le projet de résolution présenté hier par le Liban, avec le vaste appui des Membres de l'ONU. En effet, les colonies, y compris à Jérusalem-Est, sont illégales au regard du droit international et constituent un obstacle à la paix. Nous demandons donc encore une fois au Gouvernement israélien de revoir sa décision et de respecter ses obligations internationales, ainsi que les engagements pris au titre de la Feuille de route, y compris le démantèlement de tous les avant-postes érigés depuis mars 2001. Je rappelle que la quatrième

Convention de Genève s'applique au territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Le Portugal condamne toutes les mesures qui sapent la confiance et s'opposent à toute action unilatérale qui préjuge du résultat des négociations sur les questions relatives au statut permanent, y compris Jérusalem-Est, qui est appelée à devenir la capitale des deux États. Nous rappelons que l'annexion de Jérusalem-Est n'est pas reconnue par la communauté internationale.

En dépit de l'assouplissement de la liberté de circulation dans certaines zones, ce dont nous nous félicitons, nombreux sont les obstacles qui entravent la liberté de circulation et l'accès dans l'ensemble de la Cisjordanie. Outre les difficultés qu'ils imposent à la vie quotidienne et les humiliations inutiles qu'ils entraînent, ces obstacles empêchent également le développement économique de la Cisjordanie.

Le Portugal condamne également sans équivoque le lancer aveugle d'obus et de roquettes par des groupes extrémistes à Gaza contre la population civile en Israël, en violation directe du droit international, et exige leur cessation immédiate. Nous sommes extrêmement préoccupés par l'escalade de ces attaques terroristes ce mois-ci.

Nous notons également avec inquiétude, et condamnons, le fait que le sergent Shalit continue d'être en captivité. Nous demandons sa libération. Il est inacceptable qu'il continue d'être détenu et se voie refuser tout accès humanitaire. Le Portugal appuie sans réserve les efforts qui continuent d'être déployés pour obtenir sa libération pacifique.

Le Portugal prend note des quelques progrès réalisés dans la situation à Gaza. Les mesures prises par Israël sont un pas dans la bonne direction, mais il reste encore beaucoup à faire pour permettre le plein relèvement économique de la bande de Gaza, assurer la reconstruction des maisons, des infrastructures et des entreprises et répondre aux besoins humanitaires de ses habitants. Les exportations, qui sont une composante clef du relèvement de Gaza, restent limitées à quelques cargaisons de produits agricoles. C'est pourquoi le Portugal demande à Israël d'autoriser l'ouverture immédiate et continue des points de passage afin que l'aide humanitaire, les marchandises commerciales et les personnes puissent entrer dans Gaza et en sortir, conformément à la résolution 1860 (2009).

Depuis 60 ans, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) joue un rôle essentiel en contribuant à apaiser les souffrances des réfugiés palestiniens. Le Portugal appuie pleinement l'UNRWA et est très sensible au dévouement et à l'engagement dont fait preuve son personnel, qui travaille dans des conditions particulièrement éprouvantes.

La réconciliation palestinienne est une autre question qui demeure hélas dans l'impasse. Nous saluons et appuyons pleinement les efforts inlassables déployés par l'Égypte à cet égard et appelons nos partenaires arabes et les autres parties, dans la région, à contribuer constructivement à ces efforts.

Le Premier Ministre palestinien, M. Fayyad, et son gouvernement progressent régulièrement dans la préparation des institutions palestiniennes en vue de l'accession à la souveraineté. Nous les félicitons de leurs efforts et des résultats qu'ils ont obtenus. Nous rappelons à cet égard la récente analyse qu'a publiée la Banque mondiale sur les résultats de l'Autorité palestinienne en matière d'édification des institutions et de prestation des services publics.

Mais les bons résultats obtenus sur le plan de l'édification des institutions doivent toutefois être étayés par de sérieux progrès au niveau des négociations si l'on veut que les Palestiniens continuent de croire qu'ils pourront accéder pacifiquement à la souveraineté. Nous exhortons donc les dirigeants palestiniens et israéliens à répondre positivement aux efforts en faveur de la reprise de négociations dignes de ce nom sur toutes les questions essentielles. Nous les encourageons à collaborer activement et constructivement à cette fin. Le moment est venu pour eux de montrer la décision, la vision et le courage dont ils sont capables.

Comme je l'ai dit, les grandes lignes d'une solution finale négociée sont bien connues. Les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, le mandat de la Conférence de Madrid, y compris l'échange de territoires contre la paix, la Feuille de route, les accords conclus précédemment par les parties et l'Initiative de paix arabe, demeurent les fondements d'un tel règlement.

Aucun d'entre nous ne peut se permettre de laisser passer une autre chance et d'allonger une liste qui va d'Oslo à Annapolis, en passant par Camp David et Taba. Nous exhortons les parties à ne plus perdre de temps et nous les encourageons à faire fond sur les

négociations passées au cours desquelles un certain nombre de propositions concrètes concernant le statut final ont été débattues.

La communauté internationale doit rester déterminée à aider les parties à prendre les décisions fortes et difficiles qui les attendent. Le Portugal sait pouvoir compter sur la participation active du Quatuor et sur un débat fructueux et tourné vers l'avenir à la prochaine réunion, compte dûment tenu de la période de 12 mois que le Quatuor s'est fixé pour conclure un accord-cadre.

Vingt ans après Madrid, la paix que nous envisageons tous pour le Moyen-Orient est une paix durable et globale qui mène à la création d'un État palestinien viable et à la pleine intégration d'Israël dans son environnement régional, conformément aux orientations fixées dans l'Initiative de paix arabe. Le Portugal appuie donc une coopération étroite entre le Quatuor et ses partenaires arabes. Il est temps que la communauté internationale assume pleinement ses responsabilités.

Je voudrais encore dire deux mots sur la situation au Liban. Les faits nouveaux survenus récemment dans ce pays ont de nouveau fait craindre une nouvelle instabilité. Le Secrétaire général a à juste titre souligné combien il importait de maintenir le calme. La stabilité du Liban est cruciale pour l'ensemble de la région. Nous exhortons toutes les forces politiques libanaises à s'abstenir de tout acte susceptible de provoquer une escalade des tensions et à chercher une solution politique négociée à la situation actuelle.

Nous réitérons en outre notre plein appui aux travaux du Tribunal spécial pour le Liban, créé à la demande du Gouvernement libanais et doté d'un mandat clair par le Conseil de sécurité. Ses activités se poursuivent conformément aux principes et normes juridiques appliqués par tous les tribunaux internationaux.

Le Portugal réaffirme son attachement à la souveraineté et à l'indépendance du Liban. Nous appuyons pleinement la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, à laquelle nous prenons part, et le rôle actif dans la mise en œuvre intégrale de la résolution 1701 (2006) et le maintien du calme le long de la Ligne bleue. Nous appelons toutes les parties à mettre fin à toutes les violations de cette résolution.

M. Hardeep Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, de son exposé détaillé. J'aimerais également remercier l'Observateur permanent de la Palestine de sa déclaration, que nous avons écoutée très attentivement.

La situation au Moyen-Orient reste précaire. La reprise tant attendue des pourparlers entre Israël et la Palestine, en septembre 2010, n'a duré que l'espace de quelques séances. Depuis lors, la confiance mutuelle entre les deux parties s'est considérablement effritée, avec des conséquences inévitables sur le processus de paix.

Les événements des quelques derniers mois – pourparlers au point mort, reprise des activités de peuplement et recrudescence des souffrances de la population de Gaza – ont été décourageants. Au nombre des constats positifs, en dépit de la situation difficile à Gaza, il y a la croissance économique du territoire, qui a atteint de 8 % en 2010. La Banque mondiale a indiqué que si l'Autorité palestinienne maintenait ses performances actuelles en ce qui concerne l'édification des institutions et la fourniture des services publics, elle serait en bonne position pour l'avènement du nouvel État. De même, on constate moins d'incidents violents en 2010 que pendant les années précédentes.

Si l'on ne sort pas de l'impasse actuelle, celle-ci pourrait avoir des conséquences graves sur la vie de la population, et rajouter de l'huile sur le feu, dans une situation régionale déjà explosive. Cela devrait donc renforcer notre détermination de franchir un pas décisif pour sortir de l'impasse actuelle afin d'amener les parties à reprendre les pourparlers.

L'Inde a une tradition de solidarité de longue date avec le peuple palestinien, comme en a attesté récemment notre Premier Ministre dans le message qu'il a prononcé à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Il a réaffirmé en effet l'appui indéfectible de l'Inde à la lutte que mène le peuple palestinien pour un État de Palestine souverain, indépendant, viable et unifié ayant pour capitale Jérusalem-Est et vivant à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, en coexistence avec Israël dans la paix, comme le prévoient l'Initiative de paix arabe, la Feuille de route du Quatuor et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. De même, l'Inde contribue depuis longtemps au renforcement des capacités et à l'édification des institutions du peuple palestinien grâce à ses programmes d'assistance matérielle et technique.

À cet égard, je voudrais également évoquer, comme l'ont fait mes collègues du Brésil et de l'Afrique du Sud, les projets menés par l'Inde en collaboration avec ces pays dans le cadre du Forum de dialogue Inde-Brésil-Afrique du Sud (IBAS). Grâce aux ressources_que nous octroie le Fonds d'affectation spéciale IBAS, nous entreprenons la reconstruction partielle de l'hôpital Al-Qods à Gaza et la construction d'un complexe sportif couvert polyvalent à Ramallah. Nous pensons que ces projets seront utiles au peuple palestinien en lui donnant des moyens d'améliorer sa santé et ses infrastructures de loisirs.

Il nous semble que pour parvenir à une paix véritable dans la région, il faudra passer par le règlement d'autres questions sur les volets restants du processus de paix au Moyen-Orient, notamment celle de la restitution des autres territoires arabes encore sous occupation. Il est donc indispensable d'enregistrer des progrès sur les volets de négociation libanais et syrien si l'on veut instaurer une paix globale et durable dans la région.

Nous suivons de près la situation au Liban, qui est très préoccupante. Il faut permettre au Tribunal spécial pour le Liban d'achever ses activités. Nous exhortons toutes les parties à régler leurs différends et à maintenir la paix.

Bien que cela ait déjà été dit plusieurs fois, avec éloquence d'ailleurs, cette vérité capitale mérite d'être répétée : une solution juste, équitable, durable et crédible à ce problème épineux ne pourra venir que d'un dialogue constructif, sincère et pragmatique, un dialogue essentiellement tourné vers l'avenir. À cette fin, il importe que les activités d'implantation israéliennes en cours prennent immédiatement fin. J'ajouterai que les colonies de peuplement implantées dans les territoires occupés sont illégales en droit international. Nous demeurons convaincus qu'une paix durable dans la région contribuera à la stabilité et à la prospérité mondiales.

Il est donc primordial que la communauté internationale collabore étroitement avec les parties afin de les amener à reprendre les négociations directes. Nous espérons voir les pourparlers et les négociations reprendre sous peu et conduire à un processus de paix global permettant de régler définitivement le conflit.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Bosnie-Herzégovine.

Je voudrais commencer par remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Lynn Pascoe, de son tour d'horizon des faits nouveaux survenus au Moyen-Orient. Nous remercions également l'Observateur permanent de la Palestine de sa présence et de sa contribution à notre débat.

La Bosnie-Herzégovine réaffirme qu'une paix globale et durable au Moyen-Orient ne pourra être réalisée que sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, des principes de Madrid, de la Feuille de route, des accords précédents conclus entre les parties et de l'Initiative de paix arabe.

La Bosnie-Herzégovine est et restera attachée à la solution des deux États : l'État d'Israël et un État de Palestine indépendant, démocratique, d'un seul tenant et viable, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Nous ne reconnaissons pas l'annexion de Jérusalem-Est et soulignons que le statut de Jérusalem est une question relevant du statut permanent, qui doit être réglée par le biais des négociations entre les parties. Jérusalem, ville sainte des trois grandes religions monothéistes – le christianisme, le judaïsme et l'islam – devrait être le symbole de la paix, de la liberté d'expression religieuse et des droits de l'homme. À cet égard, nous exprimons notre profonde préoccupation devant l'impasse prolongée et dangereuse dans laquelle se trouve le processus de paix au Moyen-Orient, situation qui a été aggravée par les derniers incidents sur le terrain.

Nous tenons à insister à nouveau sur le fait que toutes les activités de peuplement sur le territoire occupé sont illégales au regard du droit international et sont contraires aux obligations d'Israël en vertu de la Feuille de route. Nous condamnons également la démolition de l'hôtel Shepherd et la construction envisagée de nouvelles colonies de peuplement illégales. Ces activités constituent un obstacle à l'instauration d'une paix globale. Par conséquent, nous demandons à Israël de mettre un terme à toutes les activités de peuplement dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est.

Nous prenons note du fait qu'un volume croissant de produits alimentaires et de biens de consommation parvient à Gaza. Cependant, nous renouvelons notre appel en faveur d'une ouverture immédiate, permanente et inconditionnelle des points de passage afin de laisser passer l'aide humanitaire, les marchandises et les personnes à destination et en provenance de Gaza, conformément à la résolution

1860 (2009). Par ailleurs, les préoccupations d'Israël en matière de sécurité ne doivent pas être ignorées, notamment ses appels à un arrêt total des actes de violence et de la contrebande d'armes à destination de Gaza.

Nous condamnons fermement les attaques récentes qui ont visé des civils et tenons à souligner que les populations civiles doivent être protégées. Par conséquent, nous appelons une nouvelle fois à la cessation immédiate et complète de la violence et exhortons toutes les parties à faire preuve de retenue et à tout mettre en œuvre pour éviter une nouvelle escalade de la violence.

Je saisis cette occasion pour réitérer notre ferme conviction que le bon fonctionnement du Gouvernement d'unité nationale au Liban est le meilleur moyen de préserver la paix et de promouvoir le dialogue dans le pays. Il est donc impératif en ce moment critique que les dirigeants libanais mettent tout en œuvre pour empêcher une crise politique et trouver une solution négociée à la situation actuelle.

Par principe, nous appuyons pleinement le travail et l'indépendance des cours et tribunaux internationaux, notamment le Tribunal spécial pour le Liban. En outre, nous appelons de nouveau les parties à ne pas s'ingérer dans les activités du Tribunal et à ne pas préjuger des résultats de celles-ci.

Pour terminer, nous voudrions exprimer à nouveau nos préoccupations devant l'impasse dans laquelle se trouve actuellement le processus de paix, ce qui ne saurait favoriser l'instauration du climat constructif nécessaire à la prise de décisions stratégiques à long terme et à une paix durable. À ce stade critique, il importe au plus haut point que les Israéliens et les Palestiniens prennent les décisions qui s'imposent pour briser l'impasse actuelle et reprendre les pourparlers directs, car c'est le seul moyen d'assurer un avenir meilleur à leur peuple.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant de l'Égypte.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de prendre aujourd'hui la parole devant le Conseil de sécurité au nom du Mouvement des pays non alignés. Je voudrais tout d'abord remercier, au nom du Mouvement, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Lynn Pascoe, de son exposé d'aujourd'hui.

Le Mouvement des pays non alignés estime que la communauté internationale doit s'employer collectivement et rapidement à honorer son engagement de longue date en faveur de la création d'un État palestinien indépendant et viable, avec Jérusalem-Est pour capitale, en réglant de façon globale les six questions fondamentales relatives au statut définitif.

Il est déplorable que tous les efforts sérieux et crédibles déployés par différentes parties régionales et internationales, y compris le Quatuor, pour assurer la poursuite des négociations directes sur le volet palestinien, se soient soldés par un échec. La raison en est qu'Israël, Puissance occupante, poursuit ses activités illégales de peuplement, ainsi que beaucoup d'autres politiques et pratiques qui ont saboté tous les efforts pour encourager la reprise des négociations de paix, en vue de la solution des deux États sur la base des frontières de 1967.

La démolition par des bulldozers israéliens, le 9 janvier, de l'hôtel Shepherd, un bâtiment historique situé dans le quartier de Sheikh Jarrah dans Jérusalem-Est occupée, en vue de construire une nouvelle colonie de peuplement de 20 logements au cœur de la ville, est une nouvelle preuve flagrante de l'entêtement d'Israël à poursuivre ses politiques de peuplement, qui mettent en péril le processus de paix.

Ce faisant, la communauté internationale a continué d'assister à la publication de nouvelles ordonnances de démolition d'habitations situées dans Jérusalem-Est occupée, à la construction de milliers de logements destinés aux colons, et ce, à un rythme sans précédent depuis qu'Israël a décidé de ne pas proroger le « moratoire unilatéral » sur les activités de peuplement à la fin de septembre 2010, et à de nouvelles révocations des droits de résidence de Palestiniens de Jérusalem, y compris des membres élus du Conseil législatif palestinien. Toutes ces activités démontrent clairement qu'Israël continue ses tentatives illégitimes de modifier le caractère géographique et la composition démographique du territoire palestinien occupé, notamment Jérusalem-Est. Ces tentatives qui ont été condamnées par la communauté internationale, ne sont pas et ne seront jamais reconnues par celle-ci.

De toute évidence, les condamnations de la communauté internationale n'ont rien changé au mépris flagrant qu'affiche Israël pour la légitimité internationale. Par conséquent, le Mouvement des pays non alignés demande à nouveau au Conseil de sécurité

de se montrer ferme et d'exiger d'Israël qu'il fasse montre de la volonté politique nécessaire pour sceller la paix, notamment en respectant toutes les dispositions du processus de paix et toutes les obligations juridiques qui lui incombent en vertu de la quatrième Convention de Genève, des résolutions pertinentes de l'ONU, du principe de l'échange des territoires contre la paix, de l'Initiative de paix arabe et de la Feuille de route. Israël doit geler complètement toutes les activités de peuplement et respecter pleinement le consensus international à cet égard, exprimé, entre autres, dans les appels lancés par le Mouvement des pays non alignés, l'ONU, l'Union européenne, le Quatuor et de la quasi-totalité des organisations et acteurs internationaux et régionaux.

Par ailleurs, le Mouvement des pays non alignés condamne vigoureusement le fait que près de 10 000 Palestiniens continuent d'être incarcérés dans les prisons et autres centres de détention israéliens, où les mauvais traitements et la torture sont monnaie courante. Le Mouvement se félicite des efforts internationaux pour porter cette question au grand jour, notamment dans le cadre de la prochaine Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine, organisée par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, qui se tiendra au Caire les 7 et 8 février 2011 sur le thème « Urgence de remédier à la situation des prisonniers politiques palestiniens dans les prisons et les centres de détention israéliens ». Les membres du Mouvement sont convaincus que ces prisonniers, parmi lesquels se trouvent des femmes et des enfants, doivent être immédiatement libérés et ils estiment que procéder à une inspection internationale satisfaisante de leurs conditions de détention actuelles devrait être une priorité pour le Conseil de sécurité, les organes de défense des droits de l'homme et la communauté internationale tout entière.

La situation dans la bande de Gaza demeure également l'une des priorités absolues du Mouvement des pays non alignés. Le Mouvement réaffirme que la situation inacceptable et intenable de Gaza doit prendre fin. Cette crise non résolue continue d'avoir de graves répercussions sur les efforts internationaux en faveur de la paix et d'infliger des souffrances profondes à la population civile palestinienne de Gaza. Le Mouvement des pays non alignés souligne la nécessité de faire pression sur Israël pour qu'il lève complètement le blocus illégal, conformément à ses obligations en vertu du droit international, du droit international humanitaire, de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité, de la résolution ES-10/18 de l'Assemblée générale et des autres résolutions pertinentes de l'ONU.

Par ailleurs, le Mouvement souligne de nouveau qu'il faut d'urgence reconstruire Gaza et demande à Israël d'atténuer les souffrances du peuple palestinien en ouvrant tous ses points de passage vers la bande de Gaza, en autorisant l'importation des matériaux de reconstruction essentiels, y compris les matériaux nécessaires à la reconstruction, qui n'a que trop tardé, des installations de l'ONU et des écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), et en autorisant la circulation libre et inconditionnelle des personnes et des biens. Nous réitérons l'importance de lever le blocus imposé à Gaza et soulignons la nécessité de fournir à l'UNRWA toutes les ressources humaines et financières dont il a besoin pour s'acquitter efficacement de sa mission.

Le Mouvement des pays non alignés insiste sur le fait que des négociations sérieuses et sincères ne seront possibles que lorsqu'Israël aura gelé complètement toutes les activités illégales de peuplement qu'il mène dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, y compris à Jérusalem-Est. Avec l'expansion ininterrompue de ses activités de peuplement, Israël contrevient gravement à toutes ses obligations internationales et sape la confiance mutuelle indispensable pour que des négociations soient menées sur les questions du statut permanent. Le Mouvement des pays non alignés demande de nouveau qu'Israël cesse ses activités d'implantation et qu'il s'abstienne de toute action susceptible de préjuger du résultat des négociations sur le statut final.

La communauté internationale est unanimement convaincue qu'il importe qu'Israël respecte ses obligations pour que les négociations directes puissent reprendre afin de parvenir à la mise en œuvre de la solution des deux États sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1515 (2009) et 1850 (2008); du mandat de Madrid, notamment le principe de l'échange de la terre contre la paix; de l'Initiative arabe de paix et de la Feuille de route. La communauté internationale doit déployer tous les efforts nécessaires afin de faire cesser immédiatement toutes les activités d'implantation et de lancer les négociations sur le statut final pour créer un État palestinien indépendant et viable avec Jérusalem-Est comme capitale.

Le nombre impressionnant de membres du Mouvement des pays non alignés ayant participé à l'élaboration du projet de résolution présenté officiellement par le Liban au Conseil de sécurité, appelant à la cessation immédiate de toutes les activités d'implantation dans les territoires palestiniens occupés, tel que souligné dans la lettre en date du 18 janvier 2011 adressée par le Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés au Président du Conseil de sécurité, reflète clairement l'appui de la communauté internationale au projet de résolution et à l'effet positif qu'aura son adoption par le Conseil de sécurité s'agissant de faire avancer la cause de la paix au Moyen-Orient. Le Mouvement des pays non alignés espère donc que le Conseil de sécurité adoptera à l'unanimité ce projet de résolution sous peu.

S'agissant maintenant du Liban, le Mouvement des pays non alignés condamne les violations israéliennes qui se poursuivent contre la souveraineté du Liban et ses violations répétées de la résolution 1701 (2006). Le Mouvement appelle toutes les parties concernées à appliquer pleinement la résolution 1701 (2006) afin de mettre fin à la précarité de la situation actuelle et d'éviter la reprise des hostilités.

S'agissant du Golan syrien occupé, le Mouvement des pays non alignés réaffirme que toutes les mesures et actions prises, ou devant être prises, par Israël, Puissance occupante, pour modifier le statut juridique, physique et démographique du Golan syrien occupé, ainsi que les mesures visant à y imposer sa juridiction et son administration, sont nulles et non avenues et sans effet juridique. Le Mouvement des pays non alignés exige qu'Israël se conforme aux dispositions de la résolution 497 (1981) et qu'il se retire totalement du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, en application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

En ma qualité de représentant de mon pays, je voudrais exprimer la reconnaissance sincère de l'Égypte pour les marques de soutien aux pays du Moyen-Orient et pour l'appel généreux que nous avons entendu aujourd'hui à fournir une aide aux pays de la région dans leur lutte contre le terrorisme. Il est correct de qualifier de terrorisme les déplorables attentats qui ont frappé notre pays et d'autres dans la région.

Je tiens toutefois à souligner ici que de tels attentats terroristes ne se limitent pas seulement au Moyen-Orient et ne font pas de différence entre majorités et minorités; ils s'attaquent à l'unité et au tissu des sociétés ciblées dans leur ensemble, notamment de mon pays. Voilà pourquoi, si nous nous félicitons des remarques positives qui ont été faites à l'époque au sujet de la richesse culturelle et du caractère humain des civilisations au Moyen-Orient, notre région rejette totalement tout classement de ces attentats dans la catégorie de ceux visant les minorités, sachant que les sociétés arabes se basent, dans l'ensemble, sur les valeurs de l'unité, de la coexistence et de la tolérance, et qu'elles attachent une grande valeur à la diversité de nos sociétés pour garantir un avenir meilleur à nos peuples. Tel est l'esprit de la résolution adoptée aujourd'hui à la Ligue des États arabes au niveau des chefs d'État.

Le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'emblée vous féliciter, Monsieur, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous ne doutons pas que votre savoir-faire et votre sagesse suffisent à garantir le succès des travaux du Conseil au cours de ce mois.

Nous tenons aussi à remercier votre prédécesseur, Mme Susan Rice, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique, de sa gestion efficace des travaux du Conseil de sécurité le mois dernier.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Dans l'avis consultatif qu'elle a rendu le 9 juillet 2004 sur les *conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé* (voir A/ES-10/273), la Cour internationale de Justice a rappelé, aux paragraphes 74 à 76, la position du Conseil de sécurité concernant la ville de Jérusalem. La Cour a noté expressément au paragraphe 75 comment le Conseil dans sa résolution 298 (1971) a avancé que

> « toutes les dispositions législatives et administratives prises par Israël en vue de modifier le statut de la ville de Jérusalem, y compris l'expropriation de terres et de biens immeubles, le transfert de populations et la législation visant à incorporer la partie occupée, sont totalement nulles et non avenues et ne peuvent modifier le statut de la ville ».

Les mesures prises par Ateret Cohanim la semaine dernière en démolissant l'hôtel Shepherd ne peuvent pas modifier, comme Ateret Cohanim essaye peut-être de le faire, le statut juridique de Jérusalem-Est en tant que territoire occupé ou, pour le dire plus succinctement, ne peuvent pas transformer en territoire

israélien un territoire qui ne l'est pas. Si acharnés que puissent être les efforts qu'il entreprend pour justifier ses actions s'agissant d'appuyer l'agenda des colons, le Gouvernement israélien est virtuellement seul au monde à reconnaître que les mesures prises par Ateret Cohanim et par d'autres groupes, comme El Ad, sont légales en vertu, et il voudrait nous le faire croire, d'un mélange de droit militaire et administratif israélien.

Pourtant, le droit applicable s'agissant de l'exercice par Israël du contrôle militaire des territoires palestiniens occupés est clair : le droit israélien ne prime pas dans ces territoires, mais c'est le droit international humanitaire applicable à toutes les hautes parties contractantes, de même que les obligations, qui s'appliquent à tous et à chacun. Les dispositions administratives et militaires israéliennes, dans la mesure où la Cisjordanie est concernée, doivent par conséquent être entièrement conformes à la quatrième Convention de Genève, et son contrôle doit s'exercer dans le strict respect de ses obligations en tant que Puissance occupante.

La position de la Cour internationale de Justice sur ce dernier point est sans équivoque. Elle a maintenu au paragraphe 78 de son avis de 2004 que

> « les territoires situés entre la Ligne verte […] et l'ancienne frontière orientale de la Palestine sous mandat ont été occupés par Israël en 1967 au cours du conflit armé ayant opposé Israël à la Jordanie. Selon le droit international coutumier, il s'agissait donc de territoires occupés dans lesquels Israël avait la qualité de puissance occupante. Les événements survenus depuis lors dans ces territoires […] n'ont rien changé à cette situation. L'ensemble de ces territoires (y compris Jérusalem-Est) demeurent des territoires occupés et Israël y a conservé la qualité de puissance occupante ».

Il convient aussi de noter qu'aucun territoire ne fait exception à cette conclusion : tout le territoire de la Cisjordanie, tel que décrit par la Cour, est considéré comme étant occupé. Une lecture plus attentive de la résolution 242 (1967) justifie aussi ce point, comme nous l'avons expliqué devant la Cour le 24 février 2004. Dans sa présentation orale, le regretté Sir Arthur Watts Q.C., conseiller juridique de la Jordanie, a relevé comment la résolution 242 (1967) « a affirmé à l'unanimité l'application du principe du retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés lors du récent conflit ». Cela signifiait, et ne pouvait que signifier, les territoires situés sur le côté non israélien de la Ligne verte.

Ainsi donc, la Ligne verte est la ligne de départ à partir de laquelle est mesurée l'étendue de l'occupation israélienne de territoires non israéliens. Ayant pris naissance en 1949 comme ligne d'armistice, elle devint en 1967 la ligne du côté israélien à partir de laquelle Israël doit retirer ses forces, et du côté non israélien à partir de laquelle le territoire a été occupé par Israël. Il vaut peut-être aussi rappeler que lors de la négociation de ce qui est devenu la résolution 242 (1967), les principaux interlocuteurs se sont accordés sur le fait qu'il doit y avoir retrait de tous les territoires non israéliens, avec de mineures rectifications mutuelles de frontière.

Pendant des décennies, Israël s'est implanté dans des territoires qui ne lui appartiennent pas, faisant fi des aspirations du peuple palestinien à qui appartient le territoire et qui aspire à retrouver sa liberté. Bien qu'on admette aujourd'hui volontiers cet état de fait, seul un accord négocié entre l'Autorité palestinienne et le Gouvernement israélien peut annuler la politique de colonisation. Le fait que le Gouvernement israélien propose de s'entretenir avec le Président palestinien tout en autorisant au même moment des groupes tels El-Ad et Ateret Cohanim à continuer d'usurper des terres appartenant aux Palestiniens sous le couvert du droit israélien, dont l'application même constitue un excès de pouvoir, est à la fois scandaleux et indigne d'un peuple qui a lui-même autrefois beaucoup souffert des actes qui lui ont été infligés par d'autres.

Le fait est que la construction de colonies se poursuit à un rythme effréné depuis de nombreuses années, en dépit de l'indignation croissante de la communauté internationale. Pourtant on a continué à espérer pouvoir parvenir à une paix globale avant que les chances de cette dernière ne soient purement anéanties par la multiplication du nombre des colonies. Aujourd'hui, cet espoir s'éteint rapidement. Pourquoi? Parce que, en dépit du fait que son statut juridique ne peut pas être modifié, nous risquons très bientôt de voir Jérusalem-Est coupée du reste de la Cisjordanie, suite aux effets conjugués du mur de séparation et des actions des organisations de colons – toutes appuyées par le Gouvernement israélien. Il ne nous sera très bientôt plus possible de croire qu'un futur Gouvernement israélien, quel qu'il soit, sera en mesure d'inverser cette tendance.

En effet, même si un accord de paix venait à être conclu entre Israël et l'Autorité palestinienne, exigeant d'Israël qu'il cède Jérusalem-Est, y aura-t-il jamais un Gouvernement israélien pour accepter de mettre en œuvre une telle disposition et donc être prêt à entrer en guerre contre sa communauté de colons, de plus en plus solidement implantée à Jérusalem-Est, quand bien même Israël s'est retiré d'autres territoires occupés par le passé? Qu'un règlement négocié concernant Jérusalem devienne impossible parce que rendu sans objet par les actions des organisations de colons, et la paix à laquelle nous aspirons tous – une paix globale, juste et durable – se retrouvera condamnée, assassinée, par une situation pourtant évitable. Israël devra alors se frayer seul un chemin impossible pour exercer dans les faits un contrôle sur une population arabe bientôt majoritaire.

Dans le cas où les partisans de la droite en Israël envisageraient des mesures plus délétères pour s'attaquer à une réalité à laquelle ils devront bientôt faire face, la communauté internationale, en particulier la Cour pénale internationale, pourrait avoir son mot à dire.

Les activités menées par le mouvement des colons dans le territoire palestinien occupé doivent donc cesser. Il faut également mettre fin aux profondes souffrances du peuple palestinien en lui donnant la possibilité de créer son propre État sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, un État qui vive côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité.

Lorsque le Conseil de sécurité s'est réuni pour la première fois le 17 janvier 1946, les horreurs de la Deuxième Guerre mondiale, notamment l'Holocauste, étaient bien présentes à l'esprit de ses membres. L'objectif primordial, pour lui, consistait à empêcher que des guerres, telles celles qui par deux fois au XX[e] siècle ont laissé une bonne partie du monde en ruine, ne se reproduisent. Soixante-cinq ans et deux jours plus tard, cet objectif demeure plus pertinent que jamais. Le Conseil doit donc faire preuve d'une autorité suffisante pour réduire et contrer les effets de ces vents tournoyants qui, par leur force centrifuge, attireront des pays – et même des régions entières – dans une situation d'urgence dont l'ampleur sera bien plus considérable que toutes celles auxquelles nous faisons face aujourd'hui. Or, un seul choc violent au cœur de Jérusalem pourrait suffire à déclencher ce tourbillon. Ce n'est pas en attendant que cela se produise que le Conseil peut se préparer à faire face aux incidences colossales que ne manquerait pas d'avoir un tel bouleversement.

Les Israéliens nous disent parfois que le règlement du conflit relève moins du domaine du droit que de celui de la psychologie. Compte tenu des mouvements et des traumatismes bien réels de l'histoire des Juifs, ils n'accordent pas facilement leur confiance à qui que ce soit et encore moins, selon leurs propres dires, aux Arabes. Nous devons peut-être admettre que nous aurions pu essayer davantage de mieux comprendre ce point de vue et nous efforcer de renforcer la confiance, notamment en donnant à l'opinion israélienne plus d'explications sur la teneur de l'Initiative de paix arabe.

Mais d'un autre côté, les actions des États doivent elles aussi s'appuyer sur des règles, que le Conseil doit lui-même défendre. Notre profonde opposition à la politique de construction de colonies et notre ferme condamnation de cette politique, exprimées à maintes reprises et aujourd'hui encore, ne sont pas fondées sur une forme d'hostilité primaire ou de sectarisme à l'égard du peuple juif. Nous jugeons d'ailleurs absolument exécrable toute affirmation faite en ce sens. Notre position est le résultat de trois décennies de violation du droit international humanitaire, confirmée par la Cour internationale de Justice. Au paragraphe 120 de l'avis consultatif que la Cour internationale de Justice a rendu en 2004 (voir A/ES-10/273), il est indiqué:

> « En ce qui concerne ces colonies, la Cour notera que selon le sixième alinéa de l'article 49 de la quatrième Convention de Genève : "La puissance occupante ne pourra procéder à la déportation ou au transfert d'une partie de sa propre population civile dans le territoire occupé par elle." Cette disposition prohibe non seulement les déportations ou transferts forcés de population tels qu'intervenus au cours de la seconde guerre mondiale, mais encore toutes les mesures que peut prendre une puissance occupante en vue d'organiser et de favoriser des transferts d'une partie de sa propre population dans le territoire occupé. À cet égard, les informations fournies à la Cour montrent qu'à partir de 1977 Israël a mené une politique et développé des pratiques consistant à établir des colonies de peuplement dans le territoire palestinien occupé, contrairement aux prescriptions ainsi rappelées du sixième alinéa de l'article 49. »

La Cour poursuit :

« Aussi bien le Conseil de sécurité a-t-il considéré que cette politique et ces pratiques "n'ont aucune validité en droit". Il a en outre demandé "à Israël en tant que puissance occupante de respecter scrupuleusement" la quatrième Convention de Genève, et "de rapporter les mesures qui ont déjà été prises et de s'abstenir de toute mesure qui modifierait le statut juridique et le caractère géographique des territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, et influerait sensiblement sur leur composition démographique, et en particulier de ne pas transférer des éléments de sa propre population civile dans les territoires arabes occupés" (résolution 446 (1979) du 22 mars 1979). »

La Cour nous rappelle ensuite que le Conseil a réaffirmé cette position par les résolutions 452 (1979) et 465 (1980). La Cour conclut que :

« les colonies de peuplement installées par Israël dans le territoire palestinien occupé (y compris Jérusalem-Est) l'ont été en méconnaissance du droit international. »

Le Président (*parle en anglais*) : Il reste encore un certain nombre d'orateurs inscrits sur ma liste pour la présente séance. Je me propose donc, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 14 h 30.

La séance est suspendue à 13 h 20.